États financiers consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2018 (non audités)

SOMMAIRE

BILAN CONSOLIDE 4

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE 5

ÉTAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE 6

TABLEAU CONSOLIDE DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES 7

TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE 9

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDES 11

1. PERIMETRE DE CONSOLIDATION 11

Informations générales et contexte *11*

2. PRINCIPAUX EVENEMENTS SURVENUS AU COURS DE LA PERIODE 12

2.1. Une émission réservée d'Obligation Remboursable en Numéraire et en Actions Nouvelles et Existantes (ORNANE) 12

3. GESTION DES RISQUES FINANCIERS 12

3.1. Risques politiques en Ukraine 12

3.2. Risques liés aux mutations de l'environnement juridique et fiscal 13

3.3. Risques liés aux variations des taux de change 13

3.4. Risques liés aux variations des prix des matières premières 14

3.5. Risques de liquidité pour le financement des cultures 15

3.6. Risques de contrepartie 15

3.7. Risques liés au rapatriement des capitaux 15

4. PRINCIPAUX JUGEMENTS ET ESTIMATIONS COMPTABLES 16

4.1. Test de dépréciation sur les immobilisations incorporelles 16

4.2. Juste valeur des actifs biologiques et valeur nette réalisable des produits agricoles 16

4.3. Transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres 16

4.4. Juste valeur des immobilisations 17

5. ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE 17

5.1. Remboursement anticipé d'obligations OSRANE en actions 17

5.2. Emission d'Obligation Remboursable en Numéraire et en Actions Nouvelles et Existantes (ORNANE) 17

6. PRINCIPALES REGLES ET METHODES COMPTABLES 18

6.1. Référentiel comptable et changements dans les règles et méthodes comptables 18

6.2. Modification des règles et méthodes comptables 20

6.3. Consolidation 25

6.4. Conversion des devises 26

6.5. Immobilisations incorporelles 27

6.6. Immobilisations corporelles 28

6.7. Dépréciation des actifs non-financiers 29

6.8. Agriculture 29

6.9. Subventions publiques 31

6.10. Stock 31

6.11. Capital social 31

6.12. Impôts courants et différés 31

6.13. Avantages du personnel 33

6.14. Provisions 33

6.15. Rémunérations en actions 34

7.	INFORMATION SECTORIELLE	35
8.	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET DROITS AU BAIL.	35
9.	DROIT D'UTILISATION (TERRAIN)	36
10.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	36
11.	ACTIFS FINANCIERS	38
12.	STOCKS	39
13.	ACTIFS BIOLOGIQUES	40
14.	CLIENTS ET AUTRES CREANCES	42
15.	TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	43
16.	EMPRUNTS ET OBLIGATIONS LOCATIVES	43
17.	CAPITAL SOCIAL	46
18.	PROVISIONS	47
19.	FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS COURANTS	47
20.	ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS	48
21.	PRODUITS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION ORDINAIRES	50
22.	COUTS FONCTIONNELS / COUTS PAR NATURE	50
23.	AUTRES PRODUITS ET CHARGES	51
24.	RESULTAT FINANCIER NET	51
25.	RESULTAT PAR ACTION	52
26.	TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES	53
27.	LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES	54

Bilan consolidé

(en milliers d'euros) **Actifs**	Note	30 juin 2018	31 décembre 2017
Actifs non courants		**88 715**	**71 454**
Immobilisations incorporelles	8	36 169	37 764
Droits d'utilisation (Terrain)	9	17 955	-
Immobilisations corporelles	10	34 256	33 389
Immobilisations financières	11	235	230
Actifs biologiques	13	100	71
Actifs courants		**64 129**	**47 210**
Stock et produits finis	12	3 791	25 134
Actifs financiers	11	236	-
Actifs biologiques	13	54 173	16 045
Clients et autres créances	14	4 607	4 263
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15	1 322	1 768
Total actifs		**152 844**	**118 664**

Passifs et capitaux propres	Note	30 juin 2018	31 décembre 2017
Capitaux propres		**59 270**	**56 083**
Capital social	17	5 064	5 061
Prime d'émission	17	169 992	169 958
Autres réserves		(60 328)	(60 292)
Report à nouveau		(59 618)	(46 929)
Ecart de réévaluation		40 723	41 211
Ecart de conversion		(38 396)	(39 749)
Résultat net		1 833	(13 177)
Participations ne donnant pas le contrôle		-	-
Passifs non courants		**19 171**	**4 686**
Provisions	18	-	-
Emprunts et dettes financières non courants	16	2 693	4 533
Dettes locatives non-courantes	16	16 311	-
Autres créditeurs non courants	19	-	-
Impôts différés passifs		167	153
Passifs courants		**74 403**	**57 895**
Provisions	18	69	8
Emprunts et dettes financières courants	16	43 955	42 671
Dettes locatives courantes	16	2 940	-
Fournisseurs et autres créditeurs courants	19	25 777	13 591
Dettes courantes d'impôt sur les bénéfices		1 662	1 625
Total passifs et capitaux propres		**152 844**	**118 664**

Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	Note	30 juin 2018	30 juin 2017
Chiffre d'affaires	21	**17 428**	**11 429**
Ecarts de juste valeur des actifs biologiques et produits finis	13	5 920	9 934
Coûts des ventes	22	(16 613)	(10 920)
Marge brute		**6 735**	**10 443**
Frais commerciaux, généraux et administratifs	22	(4 652)	(5 595)
Autres produits et charges	23	(181)	(1 459)
Résultat d'exploitation avant intérêts et impôts		**1 902**	**3 389**
Résultat financier net	24	(16)	(3 569)
Impôt sur les bénéfices de société		(53)	(125)
Résultat d'exploitation des activités poursuivies		**1 833**	**(305)**
Le résultat d'exploitation après impôts des activités destinées à être cédées (imputable au Groupe)		-	-
Résultat net de la période		**1 833**	**(305)**
Bénéfice/ Perte attribuable à la part des actionnaires sans contrôle		-	-
Résultat d'exploitation des activités poursuivies et des activités destinées à être cédées attribuables au Groupe		**1 833**	**(305)**
Bénéfice/ Perte imputable aux actionnaires du Groupe (en milliers d'euros)		1 833	(305)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires		216 805 502	221 189 667
Résultat par action (en euros par action)	25	**0,01**	**(0,00)**

État du résultat global consolidé

(en milliers d'euros)	30 juin 2018	30 juin 2017
Résultat net de la période	**1 833**	**(305)**
Autres éléments non recyclables en résultat, net d'impôt	**-**	**-**
Ecart de réévaluation des immobilisations corporelles	-	-
Autres éléments recyclables en résultat, net d'impôt	**1 353**	**738**
Ecart de conversion	1 353	(1 030)
Ecart de conversion sur cessions	-	1 768
Total résultat global de la période	**3 186**	**433**

Tableau consolidé de variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Capital social	Prime d'émission	Autres réserves	Report à nouveau	Ecart de réévaluation	Ecart de conversion	Total part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Capitaux propres au 30 juin 2016	**5 009**	**169 649**	**(60 039)**	**(48 404)**	**38 633**	**(39 414)**	**65 434**	**-**	**65 434**
	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emission de nouvelles actions	18	160	-	-	-	-	178	-	178
Remboursement d'OSRANE**	-	-	(154)	-	-	-	(154)	-	(154)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecart de conversion	-	-	-	-	-	738	738	-	738
Réévaluation des immobilisations corporelles***	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassement entre écart de réévaluation et repor	-	-	-	1 237	(1 237)	-	-	-	-
Auto-détention	-	-	117	-	-	-	117	-	117
Rémunérations en actions	-	-	41	-	-	-	41	-	41
Résultat net de la période	-	-	-	(305)	-	-	(305)	-	(305)
	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 30 juin 2017	**5 027**	**169 809**	**(60 035)**	**(47 472)**	**37 396**	**(38 676)**	**66 049**	**-**	**66 049**
	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emission de nouvelles actions	34	149	-	-	-	-	183	-	183
Remboursement d'OSRANE**	-	-	(164)	-	-	-	(164)	-	(164)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecart de conversion	-	-	-	-	-	(1 533)	(1 533)	-	(1 533)
Réévaluation des immobilisations corporelles***	-	-	-	-	4 053	460	4 513	-	4 513
Reclassement entre écart de réévaluation et repor	-	-	-	238	(238)	-	-	-	-
Auto-détention	-	-	(93)	-	-	-	(93)	-	(93)
Rémunérations en actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net de la période	-	-	-	(12 872)	-	-	(12 872)	-	(12 872)
	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 31 décembre 2017	**5 061**	**169 958**	**(60 292)**	**(60 106)**	**41 211**	**(39 749)**	**56 083**	**-**	**56 083**
Emission de nouvelles actions	3	34	-	-	-	-	37	-	37
Remboursement d'OSRANE**	-	-	(35)	-	-	-	(35)	-	(35)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecart de conversion	-	-	-	-	-	1 353	1 353	-	1 353
Réévaluation des immobilisations corporelles***	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassement entre écart de réévaluation et repor	-	-	-	488	(488)	-	-	-	-
Auto-détention	-	-	(1)	-	-	-	(1)	-	(1)
Rémunérations en actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net de la période	-	-	-	1 833	-	-	1 833	-	1 833
	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 30 juin 2018	**5 064**	**169 992**	**(60 328)**	**(57 785)**	**40 723**	**(38 396)**	**59 270**	**-**	**59 270**

(*) Écarts de conversion

La revalorisation de la hryvnia ukrainienne en 2018 a eu un impact significatif sur l'actif et le passif des États financiers consolidés.

L'impact positif des écarts de conversion pendant l'exercice 2018 s'élève à **1 353 k€** et se décompose comme suit :

5 472 k€ de profit dû aux prêts inter-entreprises accordés aux entités ukrainiennes dont les transactions sont libellées en USD et converties dans la devise fonctionnelle (hryvnia ukrainienne) au taux de change de clôture. Ces prêts ont été traités comme faisant partie de l'investissement net (cf. Note 24) ;

97k€ de profit dû à l'écart de conversion par rapport au ***bénéfice de l'exercice en cours*** découlant de la différence entre les taux moyen et de clôture (32.43 UAH/EUR et 30.57 UAH/EUR, respectivement) ;

4 216 k€ de perte due à la conversion des *actifs nets* à l'ouverture à un taux de clôture (30.57 UAH/EUR) différent du taux de clôture précédent (33.50 UAH/EUR) : la perte s'explique par le fait que les bénéfices non distribués des entités ukrainiennes sont négatifs

(**) Remboursement anticipé d'OSRANE/émission de nouvelles actions

Renvoie au remboursement anticipé d'OSRANE et à l'émission de nouvelles actions effectuée en contrepartie. Pour en savoir plus sur l'émission d'OSRANE, se reporter à la note Cf. 2.1 des États financiers consolidés au 31 décembre 2015.

(***) Réserves de réévaluation

Désigne la réévaluation des immobilisations, constatée dans les autres éléments du résultat global en 2017 à hauteur de 4,1 M€ (cf. Note 9 des États financiers consolidés du 31 décembre 2017).

(****) Excédent de réévaluation par rapport aux immobilisations cédées de 2016 au premier semestre 2018.

Tableau consolidé des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	Note	30 juin 2018	30 juin 2017
Résultat net de la période		**1 833**	**(305)**
Amortissement des actifs immobilisés		2 575	1 798
Provisions		37	(30)
Plus ou moins values de cession		165	803
Résultat financier net	24	16	3 569
Impôts différés et impôt sur les sociétés		52	125
Ajustements de la juste valeur des actifs biologiques et des stocks		(3 155)	(6 620)
Dépreciation des immobilisations			
Autres charges et produits sans incidence sur la trésorerie		3	49
Marge opérationnelle		**1 526**	**(611)**
Variation sur compte fournisseurs et autres créditeurs *		4 514	11 108
Variation de stocks		11 500	6 198
Variation d'actifs biologiques		(18 107)	(21 420)
Variation sur compte clients et autres créances **		6 556	2 821
Impôt sur les bénéfices de société payé		-	-
Variation du besoin en fonds de roulement		**4 463**	**(1 293)**
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		**5 989**	**(1 904)**
Opérations d'investissement			
Acquisition de participation, net de trésorerie		-	(1 258)
Acquisition d'immobilisations corporelles		(409)	(3 431)
Acquisition d'immobilisations incorporelles		(32)	(22)
Acquisition d'immobilisations financières	11	(162)	(118)
Cession de participation, net de trésorerie		-	2 725
Cession d'immobilisations corporelles		83	30
Cession d'immobilisations incorporelles	11	163	1
Cession d'immobilisations financières		-	-
Flux de trésorerie affecté aux opérations d'investissements		**(357)**	**(2 073)**
Opérations de financement			
Sommes reçues des actionnaires suite à une augmentation de capital		-	-
Achat / vente des actions propres		(1)	118
Emission d'obligations		-	-
Diminution / (augmentation) des dépôts à terme garantis			
Emission d'emprunts	16	9 486	10 158
Remboursements d'emprunts	16	(9 666)	(3 048)
Paiements des dettes locatives	16	(904)	-
Gains / (pertes) liés aux différences de change réalisées	24	837	(440)
Intérêts versés		(5 652)	(3 467)
Frais d'augmentation de capital		-	-
Flux de trésorerie affecté aux opérations de financement		**(5 900)**	**3 321**
Incidences des variations de change sur la trésorerie et sur les équivalents de trésorerie		43	(57)
Variation de trésorerie et des équivalents de trésorerie		**(225)**	**(713)**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	15	**1 768**	**3 130**
Changements de périmètre ***		**-**	**109**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	15	**1 322**	**3 300**
Trésorerie et équivalents de trésorerie des activités poursuivies à la clôture	0	**1 322**	**3 300**

** Dans le bilan consolidé, les créances clients au 30 juin 2018 comprennent les paiements à l'avance effectués aux fournisseurs du Groupe en rapport avec les intrants de la récolte 2018. Dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, la variation des paiements d'avance aux fournisseurs (flux de trésorerie négatif / augmentation des créances), égale à 27 k€ hors effet de change, est présentée sous la forme d'une variation des dettes fournisseurs.*

*** Dans le bilan consolidé, les dettes fournisseurs au 30 juin 2018 comprennent les paiements à l'avance reçus de la part de clients du Groupe au titre des livraisons censées intervenir à la fin de l'exercice financier 2018. Dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, la variation des paiements d'avance de la part des clients (flux de trésorerie positif / augmentation des dettes), égale à 6 505 k€ hors effet de change, est présenté sous la forme d'une variation des créances clients.*

**** Retraitement de la trésorerie et des équivalents de trésorerie en activités détenues en vue de la vente au 31 décembre 2018 pour cause de finalisation de la cession intervenue au premier semestre 2017 (cf. Note 16 des Etats financiers consolidés au 31 décembre 2017 et Note 2.2).*

Notes annexes aux États financiers consolidés

Les États financiers consolidés du Groupe AgroGeneration (« AgroGeneration », « le Groupe » ou « la Société ») pour le semestre clos le 30 juin 2018 ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 8 octobre 2018. Ces États financiers sont présentés en milliers d'euros pour tous les exercices financiers, sauf pour les résultats par action.

1. Périmètre de consolidation

Les États financiers consolidés du Groupe pour le semestre clos le 30 juin 2018 comprennent les comptes d'AgroGeneration SA et de toutes les sociétés contrôlées par le Groupe, ainsi que ceux des sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence significative. On se reportera à la Note 27 pour la Liste des sociétés consolidées.

Informations générales et contexte

AgroGeneration a été créée en mars 2007. Sa société-mère est une société anonyme (AgroGeneration SA) inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 494 765 951, dont les actions sont cotées sur le marché Alternext de NYSE-Euronext Paris depuis le 1er mars 2010.

Le siège social est sis 3 rue de la Pompe, 75116 Paris.

2. Principaux événements survenus au cours de la période

2.1. Une émission réservée d'Obligation Remboursable en Numéraire et en Actions Nouvelles et Existantes (ORNANE)

Le 6 Juin 2018, Agrogeneration a conclu un accord de financement via l'émission réservée d'obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes, pouvant atteindre un montant nominal maximum d'emprunts obligataire de 20 millions d'euros.

Pour plus d'informations, veuillez-vous référer à la section 5.2 « Emission d'Obligation Remboursable en Numéraire et en Actions Nouvelles et Existantes (ORNANE) ».

3. Gestion des risques financiers

3.1. Risques politiques en Ukraine

Le Groupe mène la plupart de ses activités en Ukraine. Malgré son statut d'économie de marché, l'économie ukrainienne continue à présenter certaines caractéristiques d'une économie en transition. Parmi elles, on peut citer le faible niveau de liquidité des marchés de capitaux, un taux d'inflation relativement élevé, (l'inflation des prix à la consommation du 1er semestre 2018 a atteint 3,5%, le taux d'inflation devrait descendre jusqu'à 10,5 % en 2018 - contre 13,7% en 2017 – et 8% pour les années à venir) ainsi que le maintien de déséquilibres notables dans les finances publiques et le commerce international.

En 2018, pour la troisième année consécutive, l'économie ukrainienne devrait réaliser un taux de croissance positif, jusqu'à 3% (contre 2,2% en 2016 et 2.4% en 2017). Le gouvernement ukrainien poursuit un programme complet de réformes structurelles visant, entre autres, à supprimer les déséquilibres de l'économie, des finances publiques et de la gouvernance, à lutter contre la corruption et à réformer le système judiciaire, dans le but ultime d'assurer une croissance économique durable au pays. En outre, le Gouvernement s'est engagé à orienter sa politique dans le sens d'une association avec l'Union européenne Dans un avenir proche, la stabilisation de l'économie ukrainienne dépend du succès des actions entreprises par les autorités pour mener à bien le programme de réformes.

Le programme de soutien du FMI (pour un prêt d'un montant total de 17,5 milliards USD) s'est traduit par une nette atténuation du risque de change. Après une forte dépréciation de la hryvnia (UAH) en 2014-2015, période au cours de laquelle la devise nationale a perdu deux tiers de sa valeur, son taux de change est demeuré relativement stable de 2016 jusqu'au premier semestre 2018 (taux de change moyen semestriel UAH/USD de 26,8 de janvier à juin 2018). Quatre des huit tranches du FMI ont déjà été débloquées au bénéfice du pays au cours des années 2015 à 2017 (8.7 milliards de dollars au total en 2017, 1 milliard en avril 2018). La prochaine, d'un montant compris entre 1,5 et 2 milliards de dollars, devrait l'être fin 2018. Le déblocage de la prochaine tranche du FMI dépendra de l'état d'avancement de la lutte contre la corruption et des réformes judiciaires, mais aussi de la réforme des retraites, de la politique appliquée aux secteurs de l'énergie et du gaz, de la pertinence du budget fiscal 2018, et de la révision de la loi sur les privatisations.

Les effets connus et probables de ces événements sur la situation financière et les résultats du Groupe au cours de l'exercice comptable ont été pris en compte en préparant les présents états financiers consolidés.

Le Groupe possède un certain nombre de filiales d'exploitation agricole dans l'oblast de Kharkiv, où, compte tenu de la stabilisation significative de la situation, le risque de durcissement de la confrontation et de conflit militaire a sensiblement régressé entre 2016 et 2018. Au 30 juin 2018, la valeur constatée des actifs du Groupe situés dans l'oblast de Kharkiv est de 57 M€. En 2018, les semis du Groupe dans l'oblast de Kharkiv représentent une superficie de 57 144 ha.

La direction de la société surveille les évolutions actuelles de son environnement et prend les mesures appropriées pour en minimiser les effets négatifs dans la mesure du possible. L'évolution défavorable des conditions politiques, macroéconomiques et/ou du commerce international serait de nature à pénaliser la situation financière et les résultats du Groupe d'une manière qui ne peut pas encore être déterminée.

3.2. Risques liés aux mutations de l'environnement juridique et fiscal

À l'heure actuelle, l'Ukraine ne dispose pas d'un système juridique complet lui permettant de stimuler et de consolider une économie de marché stable. Relativement récentes, ses lois fondamentales, dont les répercussions restent à évaluer à ce jour, sont sujettes à changement et souvent empreintes d'ambiguïté et d'incohérence. Bien que l'évolution du cadre législatif du pays se déroule à vive allure, plusieurs lois fondamentales en sont toujours au stade de la discussion ou de l'adoption au Parlement ukrainien.

Les incertitudes tiennent également à la possibilité donnée aux différentes autorités réglementaires de réinterpréter une loi applicable, en particulier dans le domaine de la fiscalité, parfois avec effet rétroactif. À cela, s'ajoute le fait que l'efficacité du corpus législatif dépend de la mise en œuvre des décrets : or, soit ces derniers ne sont toujours pas promulgués, ce qui crée des vides juridiques, soit ils le sont, mais leur contenu diffère sensiblement de celui des règles et conditions établies par la loi correspondante, ce qui nuit à la clarté des textes et occasionne de multiples conflits entre entreprises et pouvoirs publics.

Rien ne garantit que l'environnement juridique et fiscal dans lequel évolue la Société gagne en stabilité à brève échéance. Tant que l'Ukraine continue à faire évoluer son corpus de lois, il est probable que certaines de ses législations actuellement en vigueur changent, ce dont pourrait pâtir la Société.

3.3. Risques liés aux variations des taux de change

Les produits et charges du Groupe sont partiellement exposés aux variations des taux de change, en particulier de l'euro, du dollar américain et de la hryvnia.

Opérations en Ukraine

Le 9 juillet 2012, la Banque nationale d'Ukraine (BNU) a fixé le taux de change USD/hryvnia à 7,993 hryvnias pour 1 USD. Suite à la levée de cette mesure le 6 février 2014, la BNU a cessé de soutenir la hryvnia. Or, dans la conjoncture économique traversée par l'Ukraine, cette mesure a entraîné la chute du taux de change de la devise ukrainienne, qui a atteint 15,77 UAH/USD à la fin 2014. De 2015 jusqu'au premier semestre 2018, la hryvnia a continué de baisser pour atteindre 26,19 UAH/USD.

La dévaluation de la hryvnia par rapport à l'euro est conforme au taux de change EUR/USD.

La législation ukrainienne concernant la hryvnia interdit l'utilisation de la plupart des instruments de couverture de taux de change disponibles dans d'autres pays. Les options, futures, forwards et swaps ne peuvent ainsi pas être utilisés en hryvnia. AgroGeneration se voit par conséquent dans l'impossibilité de couvrir activement son exposition aux fluctuations de la hryvnia sur les marchés financiers.

Le Groupe bénéficie néanmoins naturellement d'une couverture partielle contre le risque de taux de change USD/hryvnia. En effet, même s'ils sont libellés en UAH, les revenus tirés des récoltes, mais aussi certains coûts (semis, produits chimiques, pesticides, etc.) supportés par le Groupe dans le cadre de ses activités en Ukraine sont influencés par l'état du marché mondial des matières premières (où les transactions sont réalisées en USD). Dans le cas où le prix local ne s'ajuste pas automatiquement à ceux du marché international, le Groupe dispose de capacités de stockage suffisantes pour retarder ses ventes.

Enfin, le risque de change lié aux passifs libellés en USD affectés au financement des cultures est partiellement atténué par la réalisation de certaines ventes à l'export en USD.

Dettes financières

Analyse de la sensibilité au risque de taux d'intérêt

Si les taux d'intérêt (pour les emprunts à taux variable comme pour ceux à taux fixe) au 30 juin 2018 avaient été plus élevés / plus bas de 10 points de base, toutes les autres variables restant constantes, la charge d'intérêt de l'exercice aurait été plus élevée / plus faible de 659k€ (sans IFRS16, elle aurait été plus élevée / plus faible de 466k € (en 2017 : 472k€)).

Analyse de la sensibilité aux taux de change des devises étrangères

Les actifs et passifs monétaires du Groupe libellés en devises étrangères au 30 juin 2018 sont constitués d'emprunts et autres dettes libellés en dollars américains. Les autres actifs et passifs monétaires ne sont pas significatifs.

Si, au 30 juin 2018, la hryvnia avait diminué / augmenté de 10 % vis-à-vis du dollar, toutes les autres variables restant constantes, le bénéfice avant impôt de l'année aurait été plus faible / plus élevé de 4 825 k€.

3.4. Risques liés aux variations des prix des matières premières

En raison de son niveau de production de céréales, le Groupe est exposé aux fluctuations des prix des récoltes.

Depuis quelques années, les marchés agricoles se caractérisent par une forte volatilité des prix, qui dépendent des prix mondiaux, eux-mêmes principalement formés sur les bourses de produits agricoles. Les principaux facteurs affectant les prix sont les facteurs climatiques, les niveaux des prix de l'énergie et des matières premières, ainsi que le caractère saisonnier de la demande.

Le marché des denrées agricoles en Ukraine est soumis aux fluctuations des prix des denrées agricoles sur les marchés internationaux. Il est également soumis aux conditions de la demande locale et aux capacités d'exportation de l'Ukraine, en particulier lorsque des politiques de quotas sont établies, comme cela a été le cas en 2010. L'Ukraine étant membre de l'Organisation mondiale du commerce, ces quotas ne peuvent être qu'exceptionnels et de durée limitée, et justifiés uniquement par une réduction importante de la production

à l'échelle du pays. Pour limiter ce risque, le Groupe a développé ses propres capacités de stockage, qui lui permettent de mieux gérer la cadence de commercialisation de sa production.

Le Groupe se couvre contre le risque lié aux prix en faisant des ventes à terme en Ukraine (ventes à prix fixe avec livraison à terme, libellées en dollars américains) au cours des mois précédant la récolte, de façon à verrouiller sa marge. Son objectif est d'être couvert à un taux d'environ 30 à 40 % de sa production préalablement à la récolte.

3.5. Risques de liquidité pour le financement des cultures

Les principaux risques de liquidité découlent du caractère saisonnier de la production agricole. Les frais et les fonds de roulement nécessaires atteignent un pic au printemps, avant la récolte. Les entrées de trésorerie, elles, se concentrent dans la deuxième moitié de l'année, après la récolte. Le Groupe remédie à ce caractère saisonnier en élargissant sa propre capacité d'entreposage, ce qui lui permet de vendre sa production toute l'année. De plus, l'équipe de direction contrôle le risque de liquidité en surveillant les indicateurs de performance clés, en particulier ceux concernant les flux de trésorerie.

Les sociétés doivent faire face à des problèmes de liquidité importants, en raison de la médiocrité des sources d'investissements étrangers et du faible niveau de la capacité d'emprunt auprès du système bancaire national.

Le Groupe poursuit sa collaboration avec la banque privée ukrainienne Alfa-Bank Ukraine, qui a octroyé une ligne de crédit renouvelable de 35 M$ affectée au financement des cultures jusqu'en 2019 sous réserve de révision annuelle, mobilisable en plusieurs tranches.

Outre les éléments précédents, le Groupe fait appel à d'autres sources de financement, comme les paiements anticipés de contrats à terme et le recours à des billets à ordre garantis et à l'extension des délais de paiement par certains fournisseurs d'intrants. Ces instruments complémentaires apportent davantage de souplesse pour mener à bien les opérations habituelles pendant la saison des récoltes.

3.6. Risques de contrepartie

Le Groupe est exposé à des risques de crédit à travers sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie, qui sont conservés sur des comptes à vue et auprès d'institutions financières (banques locales), et ses crédits fournisseurs et créances clients, qui incluent les engagements envers les tiers. Les risques de crédits ne sont pas regroupés dans une contrepartie en particulier. Bien que la société bénéficie de lignes de crédit de la part de nombreux fournisseurs d'intrants pendant la saison, aucune ligne de crédit n'est garantie au préalable dans la mesure où le Groupe gère ses positions au cas par cas. Le Groupe travaille prioritairement avec des banques et des institutions financières détenues par de grands groupes internationaux.

3.7. Risques liés au rapatriement des capitaux

Les risques liés au rapatriement des capitaux proviennent des investissements réalisés par le Groupe dans ses filiales ukrainiennes. A ce jour, les groupes étrangers sont en mesure de rapatrier leur capital à travers des paiements de dividendes ou à travers le remboursement de prêts d'actionnaires sans implications fiscales. AgroGeneration finance la plupart de ses investissements en Ukraine grâce à des prêts

d'actionnaires, généralement par l'intermédiaire de ses entités chypriotes. Les risques liés au rapatriement de capitaux sont liés à ces investissements. L'évolution de l'environnement politique en Ukraine ou à Chypre pourrait conduire à des restrictions sur le rapatriement des capitaux investis dans ce pays.

4. Principaux jugements et estimations comptables

La préparation des États financiers consolidés suppose l'utilisation de certaines estimations comptables critiques. Elle exige aussi que la Direction fasse preuve de discernement dans l'application des méthodes de comptabilité du Groupe. Les domaines impliquant un haut degré de jugement ou de complexité, à savoir ceux dans lesquelles hypothèses et estimations sont importantes pour les états financiers consolidés, sont les suivants.

Les estimations et les jugements sont en permanence évalués en s'appuyant sur l'expérience historique et sur d'autres facteurs, y compris les attentes concernant les événements futurs jugés raisonnables eu égard aux circonstances.

4.1. Test de dépréciation sur les immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels sont testés pour dépréciation à chaque date de clôture du bilan et à chaque fois qu'il y a des indications de dépréciation. Le résultat de cet exercice est hautement sensible à certaines hypothèses (coût moyen pondéré du capital, fluctuation du prix des matières premières, rendements).

4.2. Juste valeur des actifs biologiques et valeur nette réalisable des produits agricoles

À chaque date de clôture du bilan, les actifs biologiques du Groupe sont évalués à leur juste valeur moins les coûts de vente. Cette juste valeur des actifs biologiques varie en fonction des conditions climatiques pendant la croissance et la récolte, ainsi que du rendement potentiel et de l'évolution des prix. Tout changement de ces estimations pourrait conduire à un changement important dans le compte de résultat. Si les prévisions de l'équipe de direction au 30 juin 2018 avaient été supérieures/inférieures de 10 %, la juste valeur des actifs biologiques et la marge brute se seraient trouvées augmentées ou diminuées d'environ 6 325 k€.

Les produits agricoles récoltés par le Groupe et comptabilisés en « Produits agricoles » sont tout d'abord évalués à leur juste valeur à la date de la récolte. Ils sont ensuite réévalués à la plus faible des deux valeurs suivantes : la juste valeur et la valeur réalisable nette à la date de clôture du bilan. La valeur utilisée pour les produits agricoles dans l'estimation de la juste valeur au moment de la récolte, et retenue par conséquent pour la valeur réalisable nette à la date de clôture du bilan, est déterminée à partir des prix réels diminués des coûts de vente au point de récolte et des prix contractuels des récoltes vendues à l'avance.

4.3. Transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres

Le Groupe mesure le coût des rémunérations en actions accordées aux salariés en fonction de leurs justes valeurs à la date d'attribution. La juste valeur s'obtient en utilisant une méthode appropriée à la nature de l'octroi des actions, ce qui dépend des termes et conditions spécifiques à cet octroi. Cela implique aussi de

choisir les paramètres appropriés pour la méthode employée et de faire des hypothèses, en particulier concernant la durée de vie de l'option, la volatilité et le rendement de l'action.

4.4. Juste valeur des immobilisations

À compter du 1er janvier 2015, le Groupe applique un modèle de réévaluation à ses actifs corporels situés en Ukraine, tels que les bâtiments, constructions, machines et équipements.

Dans ce modèle, les immobilisations corporelles sont constatées à leur juste valeur déduction faite du cumul des dépréciations et des amortissements. Une dépréciation est constatée en compte de résultat, sauf si l'actif considéré est comptabilisé pour son montant réévalué, auquel cas, la dépréciation est traitée comme une réévaluation négative.

L'estimation de la juste valeur des immobilisations corporelles exige de faire preuve de jugement et d'utiliser des hypothèses. À chaque date de clôture, le Groupe procède à l'examen des facteurs macroéconomiques que sont, notamment, le taux d'inflation en Ukraine et la dépréciation de l'UAH, pour savoir si la valeur comptable des immobilisations incorporelles diffère substantiellement de leur juste valeur.

Compte tenu des résultats de l'examen, le Groupe a conclu que la valeur comptable des bâtiments, constructions, machines, équipements et autres immobilisations est sensiblement la même que la juste valeur au 30 juin 2018.

5. Événements postérieurs à la date de clôture

5.1. Remboursement anticipé d'obligations OSRANE en actions

Le 30 septembre 2018, certains porteurs d'OSRANE ont opté pour un remboursement anticipé. Par conséquent, 2 427 obligations subordonnées OSRANE ont été échangées contre 475 692 actions.

5.2. Emission d'Obligation Remboursable en Numéraire et en Actions Nouvelles et Existantes (ORNANE)

En juin 2018, AgroGeneration a conclu avec le fonds luxembourgeois European High Growth Opportunities Securitization Fund (l'« Investisseur ») un accord de financement sous forme d'obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes (« ORNANE »), avec des bons de souscription d'actions (« BSA ») attachés, pouvant atteindre un montant nominal maximum d'emprunt obligataire de 20 millions d'euros, sur une durée maximum de 36 mois.

Le Groupe a souhaité mettre en place cette émission d'ORNANE afin de disposer de marges de manœuvre de négociation avec les fournisseurs et donc réduire le coût des intrants, ainsi que pour réduire la dette bancaire liée au financement des campagnes agricoles et donc les frais financiers associés.

L'assemblée générale extraordinaire et ordinaire des actionnaires d'AgroGeneration qui s'est réunie le 26 juin 2018 (l'« Assemblée Générale ») a voté en faveur de la mise en place de ce financement.

En Juillet 2018, le conseil d'administration a approuvé l'émission de 300 bons d'émission (les « Bons d'Emission ») d'ORNANE avec des BSA attachés à l'Investisseur. L'investisseur a souscrit à l'ensemble des garanties d'émission le 4 juillet 2018. Sur la période Juillet-Aout, Agrogeneration a tiré trois tranches pour un montant total de 3 millions d'euros, et émit 300 nouvelles ORNANE d'une valeur nominale de 10 000€ chacune. Ces ORNANE sont assorties de 3 290 448 BSA d'un prix d'exercice unitaire compris entre 0,43€ et 0,47€, susceptibles, en cas d'exercice intégral, de générer pour la Société un apport en fonds propres complémentaires d'1,5 millions d'euros.

Entre Juillet et Septembre 2018, les obligataires d'ORNANE ont opté pour un remboursement anticipé. Par conséquent, 103 ORNANE ont été échangées contre 3 245 365 actions.

À la date de publication des présents Etats Financiers consolidés intérimaires, le capital social d'AgroGeneration SA est composé de 105 007 661 actions.

En outre, Agrogeneration a payé à l'Investisseur une commission d'engagement d'un montant égal à 150 000€, soit 5% de 3 millions d'euros, sous la forme de 15 ORNANE souscrites par compensation par l'Investisseur.

Suite au tirage de ces trois tranches initiales, le programme a été suspendu automatiquement, et sera réinitialisé pour un montant additionnel de 17 millions d'euros suivant une décision du Conseil d'administration.

De plus amples informations sont précisées dans le communiqué de presse « Nouvel Accord de Financement (ORNANE) », datant du 6 juin 2018.

6. Principales règles et méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées sont résumées ci-dessous.

6.1. Référentiel comptable et changements dans les règles et méthodes comptables

Les États financiers consolidés intermédiaires résumés pour le semestre clos le 30 juin 2018 sont préparés conformément à l'IAS 34 « Information financière intermédiaire », adoptée par l'Union européenne. Ils ne comprennent pas l'ensemble des informations nécessaires à l'établissement des états financiers annuels complets et doivent être lus conjointement avec les États financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

En vertu d'IAS 34, les Notes annexes aux présents États financiers consolidés intermédiaires résumés sont destinés à :

- mettre à jour les informations comptables et financières contenues dans les derniers États financiers consolidés publiés au 31 décembre 2017 ;
- inclure de nouvelles informations comptables et financières sur les événements et transactions significatifs survenus pendant la période.

À la seule exception des normes, des interprétations et des amendements entrés en vigueur au 1er janvier 2018, les principes comptables régissant la préparation des États financiers consolidés intermédiaires résumés sont identiques à ceux ayant servi à celle des États financiers consolidés pour l'exercice clos au 31 décembre 2017. Ils ont été établis conformément aux IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2018.
Les changements dans les règles et méthodes comptables seront mis en évidence dans les États financiers consolidés au 31 décembre 2018.

(a) Normes et modifications d'application obligatoire dans l'Union européenne pour l'exercice financier clos au 30 juin 2018

- IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients*
- IFRS 9 *Instruments financiers*
- Amendements à la norme IFRS 12: *Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions*
- Amendements à la norme IFRS 4: *application d' IFRS 9 Instruments financiers et d' IFRS 4 Contrats d'assurance*
- Amendements à la norme IAS 40 : « *Immeubles de placement* »
- Améliorations annuelles des IFRS, cycle 2014-2016 : *Amendements aux normes IFRS 1 et IAS 28*
- IFRIC 22 *Transactions en devises et contrepartie anticipée*

Le Groupe a appliqué pour la première fois les normes IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients* et IFRS 9 *instruments Financiers* à partir du 1er janvier 2018. L'application de ces normes ainsi que les amendements apportés aux autres normes n'a pas d'effet significatif sur les états financiers du Groupe.

Les changements pour l'adoption anticipée de ces deux normes IFRS15 et IFRS9 sont décrits en Notes 6.2 (a) et 6.2 (b).

(b) Normes adoptées de manière anticipée par le Groupe
Le Groupe a décidé d'appliquer la norme IFRS 16 *Contrats de Location* à partir du 1er janvier 2018, en choisissant l'approche rétrospective modifiée. Par conséquent, les informations comparatives n'ont pas été retraitées et restent présentées sous les nomes IAS 17 et IFRIC 4.

Les détails des règles et méthodes comptables sous la norme IAS 17 sont publiés séparément si celles-ci diffèrent de celles des normes IFRS 16 et IFRIC 4. L'impact des changements est développé dans la Note 6.2 (c).

(c) Normes et Interprétations publiées par l'IASB mais pas encore approuvées par l'Union Européenne

- Amendement aux normes IFRS 10, IFRS 12 et IAS 28 : Entités d'investissement : application de l'exception à la consolidation
- Amendements aux normes IFRS 10 et IAS 28 : vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise

- Amendements à la norme IFRS 2 : classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions
- IFRIC 22 Transactions en devises et contrepartie anticipée, publiée le 8 décembre 2016
- Amendements à la norme IAS 40 « Immeubles de placement », publiés le 8 décembre 2016
- IFRIC 23 : incertitude relative aux traitements fiscaux
- IFRS 17 : contrats d'assurance
- Amendements à la norme IFRS 9 : caractéristiques de remboursement anticipé avec rémunération négative
- Amendements à la norme IAS 28 : intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises

L'impact potentiel des normes précédentes fait actuellement l'objet d'un examen.

6.2. Modification des règles et méthodes comptables

(a) IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients

La norme IFRS15 établit un cadre complet pour déterminer à quelle condition, à hauteur de quel montant et quand les produits sont constatés. Elle se substitue aux lignes directrices actuellement applicables aux produits, à savoir, IAS18 *Produits des activités ordinaires*, IAS11 *Contrats de construction* et IFRIC13 *Programmes de fidélisation de la clientèle*.

Compte tenu de l'importance de la vente de produits agricoles dans le chiffre d'affaires du Groupe, la norme IFRS 15 n'a pas eu d'impact significatif sur les règles et méthodes comptables de la Société.

Avec IFRS 15, un produit est comptabilisé lorsqu'un client obtient le « contrôle » des biens ou des services. Tous les risques et compensations sont assumés par le client à partir du point de livraison ou d'expédition, en accords avec les clauses du contrat, ce qui correspond aux règles et méthodes comptables du Groupe au 31 décembre 2017.

(b) IFRS 9 Instruments financiers

La norme IFRS 9 *Instruments financiers* a pour objet de définir les principes de comptabilisation et d'évaluation des actifs financiers, des passifs financiers et de certains contrats d'achat ou de vente d'éléments non financiers. Elle remplace la norme IAS 39 *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation.*

(i) Impacts de la mise en place

Dépréciation des actifs financiers
Les effets de l'adoption d'IFRS 9 sur la valeur comptable des actifs financiers au 1er janvier 2018 se réfèrent uniquement à la nouvelle exigence sur les dépréciations, comme expliqué ci-dessous. Les créances commerciales du Groupe liées à la vente de produits agricoles sont sujettes au nouveau modèle attendu de perte de crédit de l'IFRS 9.

Le Groupe applique l'approche simplifiée de IFRS 9, qui permet de constater les « pertes de crédit attendues » (ECL) au cours de la durée de vie de l'ensemble des créances clients. Pour évaluer les pertes de crédit attendues, les créances clients ont été regroupées selon leurs risques de crédits communs et les retards de paiement.

Classification et évaluation des passifs financiers
IFRS 9 reprend pour l'essentiel les exigences existantes d'IAS 39 pour la classification des passifs financiers. Cependant, selon IAS 39, toute variation de la juste valeur des passifs comptabilisés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat est constatée en profit ou en perte, alors que suivant IFRS 9, les variations de cette nature sont généralement présentées comme suit :

- le montant de la variation de la juste valeur qui est attribuable à une variation du risque de crédit du passif est enregistré dans le résultat global consolidé ; et
- le montant résiduel de la variation de la juste valeur est porté en profit ou en perte.

Le Groupe n'a constaté aucun passif financier à sa juste valeur par le biais du compte de résultat et n'a actuellement aucune intention de le faire. L'évaluation menée par le Groupe ne fait mention d'aucun impact substantiel concernant la classification des passifs financiers au 1er janvier 2018.

(ii) Règles et méthodes comptables appliquées à partir du 1er janvier 2018

Investissements et autres actifs financiers
Depuis le 1er janvier 2018, le Groupe classe ses actifs financiers dans les catégories d'évaluation :

- Ceux à évaluer par la suite à leur juste valeur, (en résultat global ou en compte de résultat) et
- Ceux à évaluer à leur coût amorti.

(c) IFRS 16 *Contrats de location*

Le Groupe a décidé d'appliquer par anticipation la norme IFRS 16 *Contrats de Location* à partir du 1er janvier 2018, en choisissant l'approche rétrospective « modifiée ». Par cette approche, le droit d'utilisation relative au contrat de location est reconnu à la date d'application initiale pour un montant égal à son obligation locative. Par conséquent, il n'y a aucun impact sur les capitaux propres à la date d'application.

Le Groupe a modifié ses règles et méthodes comptables de la manière détaillée ci-après :

(i) Définition d'un contrat de location

Auparavant, sous la norme IFRIC4, le Groupe déterminait si un contrat était ou comprenait un contrat de location lors de la signature du contrat. Sous la norme IFRS 16, le Groupe estime si un contrat est un contrat de location, ou s'il en comprend un, en se basant sur la définition suivante.

Règles applicables à partir du 1er janvier 2018

Le Groupe estime lors de la signature si un contrat est un contrat de location, ou s'il en comprend. Un contrat est un contrat de location, ou comprend un contrat de location si le contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pour une certaine durée en échange d'une contrepartie.

Pour estimer si un contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié, le Groupe évaluera si :

- le contrat implique l'utilisation d'un actif identifié,
- le Groupe a le droit de bénéficier substantiellement de l'ensemble des bénéfices économiques issus de l'utilisation de l'actif durant la période d'utilisation, et
- le Groupe a un droit d'utilisation directe de l'actif. Le Groupe a ce droit quand il est décisionnaire sur les changements les plus significatifs à apporter quant au moment et de l'objet de l'utilisation de cet actif.

Ces règles s'appliquent aux contrats conclus ou modifiés à partir du 1er janvier 2018.

Pour un contrat qui contient une composante location ainsi que des composantes à caractère de location ou non, le Groupe a décidé de ne pas les dissocier et de les comptabiliser comme une location de terrain et de bâtiments.

Règles applicables avant le 1er janvier 2018

Pour les contrats conclus avant le 1er janvier 2018, le Groupe a estimé si ce contrat est ou contient un contrat de location en s'assurant que les deux conditions suivantes sont remplies :

- L'exécution du contrat dépend de l'utilisation d'un ou plusieurs actifs identifiés, et
- Le contrat confère le droit de contrôler l'utilisation de l'actif identifié. Pour qu'un contrat confère le droit d'utilisation d'un actif, il faut que l'une des conditions suivantes soit remplie :
  - L'acheteur a le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques résultant de l'utilisation de l'actif,
  - L'acheteur a le droit de diriger l'utilisation de l'actif s'il a le droit de décider comment et à quelle fin utiliser le bien.

Lors de la transition avec IFRS 16, le Groupe a décidé d'appliquer l'approche rétrospective « modifiée ». La norme IFRS 16 ne sera appliqué qu'aux contrats qui étaient identifiés auparavant comme des contrats de location. Par conséquent, la définition d'un contrat de location sous IFRS 16 a été appliquée aux contrats conclus ou modifiés à partir du 1er janvier 2018.

(ii) Droits d'utilisation et obligations locatives

En tant que preneur, le Groupe classait auparavant les contrats de location en tant que contrats de location simples ou contrats financiers selon si le contrat transférait l'ensemble des risques et avantages associés à la propriété des actifs sous-jacents du Groupe. Avec la norme IFRS 16, le Groupe reconnaît des droits d'utilisation relatifs aux contrats de location ainsi que des obligations locatives pour ses contrats de location.

Le Groupe a décidé de ne pas prendre en compte les contrats de location court-terme à hauteur de 126 k €. Pour les contrats de location concernant les autres actifs, qui répondait à la définition de la norme IAS 17, le Groupe a reconnu des droits d'utilisation et des dettes locatives associées.

Le Groupe comptabilise un droit d'utilisation relatif au contrat de location ainsi que des obligations locatives lors de la date de début du contrat. Le droit d'utilisation relatif au contrat de location est initialement comptabilisé à sa valeur comptable.

Le droit d'utilisation est par conséquent amorti en utilisant la méthode de l'amortissement linéaire depuis la date de début de contrat jusqu'à la fin de la vie du droit d'utilisation ou la fin du contrat de location, si celle-ci s'achève en premier. Les durées de vie des droits d'utilisation sont déterminées sur les mêmes principes que celles des biens immobiliers et des équipements. En outre, le droit d'utilisation sera soumis à des tests de dépréciation, et réajusté en cas de réévaluation des dettes locatives.

La dette locative, si elle est évaluée initialement à la valeur actuelle du montant des loyers à payer à la date de début du contrat, est actualisée en utilisant le taux d'emprunt marginal du Groupe.

Le paiement des loyers compris dans l'évaluation des obligations de locations est composé des éléments suivants :

- loyers fixes ;
- loyers variables basés sur un taux ou index, en utilisant le taux ou index à la date de prise d'effet du contrat;
- les garanties de valeur résiduelle,
- le prix d'exercice de l'option d'achat si l'exercice de l'option est raisonnablement certain.
- Les pénalités de résiliation ou de non-renouvellement du contrat si le Groupe est raisonnablement certain d'y mettre fin.

La dette locative est évaluée au coût amorti en utilisant le taux d'intérêt marginal du Groupe. Il est réestimé afin de mettre en évidence toutes nouvelles estimations ou modifications des contrats.

Réconciliation entre les engagements de location simples publiés en appliquant IAS 17 au 31 Décembre 2017, escomptés en utilisant le taux d'emprunt marginal à la date initiale d'application de l'IFRS 16 et les obligations locatives comptabilisées pour les droits d'utilisation locatifs au 1er janvier 2018

	En milliers d'euros
Engagements de locations au 31 décembre 2017	56 702
Engagements de locations escomptés au 31 décembre 2017	26 759
Dettes locatives comptabilisées pour les droits d'utilisation locatifs au 1er janvier 2018	16 746
Différence	(10 013)

La différence est attribuée principalement à la part additionnelle non contractuelle des contrats de locations du 31 décembre 2017, tandis que les dettes locatives du 1er janvier 2018 sont basées exclusivement sur les termes contractuels.

(iii) Contrats de location de court terme et contrats aux produits de faible valeur.

Le Groupe a choisi de ne pas comptabiliser les droits d'utilisation locatifs et les dettes locatives représentant une valeur totale de 126 k€ et d'une durée d 12 mois ou moins. Le Groupe comptabilise ces loyers associés à ces contrats comme des dépenses linéaires sur la durée de location.

Droits de location de terres
Au 1er janvier 2018, les droits de location des terres pour un montant de 1 879 k € ont été décomptabilisés et inscrits à leur valeur comptable en droit d'utilisation relatifs aux contrats de location.

(iv) Contrats de location classés en tant que contrats de location simple sous la norme IAS 17

Au moment de la transition, les dettes locatives ont été évaluées à la valeur actuelle des paiements de loyers restants, actualisée du taux d'intérêt marginal du Groupe au 1er janvier 2018. Les droits d'utilisation relatifs aux contrats de locations sont évalués à un montant égal aux dettes locatives, ajusté du montant des loyers prépayés ou accumulés. Le Groupe applique cette approche aux contrats de locations immobiliers.

Le Groupe a utilisé l'approche rétrospective « modifiée » pour appliquer IFRS 16 aux contrats de location classifiés auparavant en tant que contrats de location sous IAS 17 :

- Application du taux d'intérêt marginal : 18,16% pour les contrats libellés en Hryvnia, et 9.44% pour les contrats libellés en euro,
- Application de l'exemption de comptabilisation des droits d'utilisation relatifs aux contrats de location et des dettes locatives pour les contrats de location d'une durée inférieure à 12 mois,
- Exclusion des coûts directs initiaux lors de l'évaluation des droits d'utilisation relatifs aux contrats de location à la date d'application,
- Évaluation à postériori quant à la détermination de la durée du contrat de location si le contrat contient des options afin de prolonger ou de résilier le contrat.

Montants comptabilisés au compte de résultat

(en milliers d'euros)	Premier semestre 2018
Intérêts sur les dettes locatives	1 521
Part additionnelle non contractuelle des loyers exclus du calcul des dettes locatives *	1 970
Revenus issus de la sous-location du droit d'utilisation relatif au contrat de location	-
Dépenses liées aux contrats de location court-terme	126
Dépenses liées au contrat de faible valeur, en excluant les contrats court-terme de faible valeur	-

*L'estimation de la dette locative des droits d'utilisation est fondée sur les loyers contractuels. Toutefois, la majorité des contrats de locations de terres ayant été conclus depuis longtemps et ainsi il existe une distorsion entre les loyers contractuels et les loyers de marché. Les paiements actuels versés aux bailleurs sont plus élevés que ceux stipulés dans les contrats et reflètent ainsi une composante additionnelle non contractuelle des loyers

qui n'entre pas dans le champ d'application d'IFRS 16. Cette part additionnelle est liée à l'augmentation des prix de marché.

Les engagements futurs liés à ces parts additionnelles non contractuelles sont de 12 507 k€ au 30 juin 2018.

Montant comptabilisés dans les tableaux de flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	Premier semestre 2018
Sorties de trésorerie relatives aux contrats de location	904

Synthèse de l'impact d'IFRS 16

(En milliers d'Euros)	30 juin 2018 avant IFRS 16	Impact IFRS 16	30 juin 2018 publié
Chiffre d'affaires	**17 428**	-	**17 428**
Ecarts de juste valeur des actifs biologiques et produits finis	4 039	1 881	5 920
Coûts des ventes	(16 626)	13	(16 613)
Marge brute	**4 841**	**1 894**	**6 735**
Frais commerciaux, généraux et administratifs	(4 721)	69	(4 652)
Autres produits et charges	(181)	-	(181)
Résultat d'exploitation avant intérêts et impôts	**(61)**	1 963	**1 902**
Résultat financier net	1 505	(1 521)	(16)
Impôt sur les bénéfices de société	(53)	-	(53)
Résultat net de la période	**1 391**	**442**	**1 833**

6.3. Consolidation

(a) Filiales

Toutes les filiales sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle sont consolidées selon la méthode d'intégration globale. Par contrôle, on entend la situation dans laquelle sont réunies les conditions suivantes :

- l'exercice d'un pouvoir sur la filiale ;
- l'exposition, ou les droits qui y sont associés, aux retours sur investissement variables découlant des intérêts détenus dans la filiale ;
- la capacité à exercer son pouvoir pour influer sur sa rentabilité.

Si les faits et les circonstances donnent à penser que l'une des trois composantes du contrôle répertoriées ci-dessus a changé, le Groupe procède à une nouvelle analyse pour savoir s'il contrôle toujours l'entité. La consolidation d'une filiale débute au moment où le Groupe en acquiert le contrôle et cesse lorsqu'il en perd le contrôle. Au 30 juin 2018, le Groupe n'exerce de contrôle conjoint sur aucune des entités de son périmètre de consolidation.

L'ensemble des soldes et transactions intra-Groupe, de même que les produits, charges et plus-/moins-values latentes inclus dans la valeur comptable nette des actifs et résultant de transactions intra-Groupe, sont éliminés en totalité.

(b) Comptabilisation des regroupements d'entreprises

Les acquisitions de filiales auprès de tiers (qui, au sens des IFRS, constituent des regroupements d'entreprises) sont constatées selon la méthode d'acquisition. À l'acquisition, l'actif, le passif et le passif éventuel d'une filiale sont évalués à leur juste valeur.
L'écart d'acquisition se définit quant à lui comme l'excédent de la somme formée de la contrepartie transférée, du montant des intérêts minoritaires dans la filiale acquise et de la juste valeur de l'éventuelle participation auparavant détenue par le Groupe dans la filiale acquise sur la valeur nette des montants de éléments identifiables de l'actif acquis, du passif et du passif éventuel à la date d'acquisition.

Dans le cas où, après réévaluation, les éléments identifiables de l'actif net attribuables au Groupe dépassent le coût de l'acquisition, la différence est constatée dans le Compte de résultat consolidé comme un profit sur une acquisition à des conditions avantageuses.

6.4. Conversion des devises

(a) Devise fonctionnelle et devise de présentation

Les éléments inclus dans les États financiers de chaque entité du Groupe sont présentés dans la devise utilisée dans leur environnement économique respectif (« devise fonctionnelle »).

La devise fonctionnelle de la société-mère et des filiales chypriotes est l'euro (EUR), celle des filiales ukrainiennes la hryvnia (UAH).

La devise de présentation des États financiers consolidés est l'euro (EUR).

(b) Transactions en devises étrangères

Les opérations en devises étrangères sont converties en devise fonctionnelle sur la base du taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les gains et pertes de change résultant de l'exécution de ces transactions et de la conversion en devise fonctionnelle au jour de clôture des actifs et passifs monétaires en devises étrangères sont enregistrés en produits et charges financiers au compte de résultat, à l'exception des écarts de change sur les comptes de trésorerie qualifiés de couverture de flux futurs et des couvertures d'investissement net en devises.

Les prêts intra-groupes à long terme accordés à une société étrangère et dont aucun remboursement n'est prévu ou probable dans un avenir proche sont classés en investissement net dans la société étrangère.

Si une filiale ayant le statut de société étrangère rembourse un prêt d'investissement net sans que cela n'entraîne de variation proportionnelle du pourcentage de participation de la société-mère, l'écart de conversion cumulé n'est pas reclassé des autres éléments du résultat global au compte de résultat.

(c) Conversion des États financiers exprimés en devise étrangère

Les comptes de résultat et les bilans de toutes les entités du Groupe qui ont une devise fonctionnelle différente de la devise de présentation (aucune n'ayant pour monnaie celle d'une économie hyper-inflationniste au 30 juin 2018) sont convertis dans la devise de présentation comme suit :

- les actifs et les passifs du bilan sont convertis au taux de change de la date de clôture ;

- les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction considérée (pour des raisons pratiques, le Groupe convertit les éléments de produits et de charges de chaque période présentée dans les états financiers en appliquant le taux de change moyen calculé au cours de la période comptable correspondante, si le résultat de la conversion ainsi réalisée se rapproche raisonnablement de celui obtenu en appliquant le taux de change en vigueur à la date de la conversion),
- les écarts de change résiduels sont comptabilisés dans une composante distincte des capitaux propres.

Le taux de change appliqué à la conversion des États financiers des filiales ukrainiennes est le suivant :

	30 juin 2018		31 décembre 2017		30 juin 2017	
Taux de change pour 1 €	**Moyen**	**Clôture**	**Moyen**	**Clôture**	**Moyen**	**Clôture**
Hryvnia ukrainienne (UAH)	32,4297	30,5680	30,0753	33,4954	28,9731	29,7868
Dollar américain (USD)	1,2113	1,1672	1,1310	1,1934	1,0826	1,1413

Les taux utilisés pour la hryvnia et le dollar américain sont ceux qui sont en vigueur à la Banque nationale d'Ukraine (« BNU »).

Les écarts de change sur un élément monétaire faisant partie de l'investissement net de l'entité présentant les États financiers dans une activité à l'étranger sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et reclassés des capitaux propres en compte de résultat lors de la sortie partielle ou totale de l'investissement net.

L'écart d'acquisition et les ajustements de la juste valeur constatés lors de l'acquisition d'une entité étrangère sont comptabilisés en actifs et passifs de l'entité étrangère et convertis au taux de change de clôture.

6.5. Immobilisations incorporelles

Les principales immobilisations incorporelles comptabilisées sont les écarts d'acquisition et les droits au bail. Elles ont été comptabilisées dans le cadre du processus de regroupement de sociétés.

Après sa première comptabilisation, l'écart d'acquisition est constaté à sa valeur initiale déduction faite du cumul des éventuelles dépréciations.

L'unité génératrice de trésorerie (UGT) retenue pour le test de dépréciation de l'écart d'acquisition correspond au segment opérationnel Ukraine.

Si l'écart d'acquisition fait partie intégrante d'une UGT et qu'une fraction de l'activité de cette unité est cédée, l'écart d'acquisition associé à l'activité cédée est inclus dans la valeur comptable de l'activité au moment de la détermination de la plus- ou moins-value de cession de l'activité. L'écart d'acquisition cédé dans ces circonstances est évalué sur la base des valeurs relatives de l'activité cédée et de la fraction de l'UGT conservée.

6.6. Immobilisations corporelles

Depuis le 1er janvier 2015, le Groupe applique un modèle de réévaluation à ses immobilisations corporelles situées en Ukraine. Dans ce modèle, les immobilisations corporelles sont constatées à leur juste valeur déduction faite du cumul des dépréciations et des amortissements.

Il sera procédé à une réévaluation avec une régularité suffisante pour s'assurer que la valeur comptable ne diffère pas substantiellement de celle qui serait déterminée en utilisant la juste valeur à la date de clôture.

Le coût d'acquisition des immobilisations corporelles inclut toutes les dépenses directement attribuables à l'acquisition des actifs immobilisés. Les coûts ultérieurement capitalisés comprennent les dépenses importantes engagées pour les améliorations et les remplacements qui allongent la durée de vie utile des actifs ou en augmentent la capacité de génération de revenus. Toutes les autres réparations et travaux de maintenance sont comptabilisés en résultat pendant l'exercice comptable sur lesquels ils sont supportés. La valeur nette des composants à durée de vie limitée qui ont été remplacés est retirée de l'immobilisation corporelle.

Les immobilisations sont amorties linéairement sur leur durée de vie estimée :

- Bâtiments : 10 à 55 ans
- Machines et outillages : 5 à 30 ans
- Autres immobilisations corporelles : 3 à 30 ans

Les installations techniques sont composées de matériel de production agricole immobile, essentiellement les séchoirs et les nettoyeurs. Les machines et les véhicules incluent d'autres équipements agricoles mobiles (tracteurs, moissonneuses-batteuses, semoirs, camions, etc.).

Leur durée d'utilité est réexaminée, et ajustée si nécessaire, à la clôture de chaque exercice. L'impact d'une variation par rapport à une estimation précédente est comptabilisé de manière prospective en changement d'estimation comptable.

La plus- ou moins-value réalisée sur la vente ou la cession d'une immobilisation corporelle correspond à la différence entre le produit de la vente et la valeur comptable de l'actif et est constatée dans le compte de résultat.

Les immobilisations en cours comprennent les coûts directement liés à la construction des immobilisations corporelles, y compris la valeur constatée de manière appropriée des frais généraux variables directement attribuables à leur construction. Les immobilisations en cours ne sont pas amorties. L'amortissement des immobilisations en cours commence lorsque les actifs sont prêts à être utilisés, c'est-à-dire à partir du moment où ils se trouvent dans le lieu et l'état qui leur sont nécessaires pour pouvoir être exploités de la manière prévue par la direction.

Lors de la vente ou de la sortie d'immobilisations réévaluées, l'écart de réévaluation subsistant dans la réserve de réévaluation est reclassé en report à nouveau. Aucun reclassement n'est effectué entre la réserve de réévaluation et le report à nouveau sauf lorsqu'une immobilisation est décomptabilisée.

6.7. Dépréciation des actifs non-financiers

Les actifs non-financiers autres que l'écart d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation chaque fois qu'un événement ou un changement de circonstances donne à penser que la valeur comptable peut ne pas être recouvrable.

Une perte de valeur est comptabilisée à raison de l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la plus élevée de la juste valeur de l'actif, diminuée des frais de vente, et de sa valeur d'utilité. Aux fins d'évaluer la perte de valeur, les actifs sont regroupés au plus bas niveau auquel il est possible d'identifier des flux futurs distincts (unité génératrice de trésorerie).

Une dépréciation est constatée immédiatement dans le Compte de résultat consolidé, sauf si l'actif considéré est comptabilisé pour son montant réévalué, auquel cas, la dépréciation est traitée comme une réévaluation négative.

6.8. Agriculture

(a) Définitions

Les méthodes comptables appliquées par le Groupe aux activités agricoles sont basées sur la norme IAS 41 « Agriculture ».

L'activité agricole se définit comme la transformation biologique d'actifs biologiques en produits agricoles ou en autres actifs biologiques.

Le Groupe classe les actifs biologiques en deux catégories : cultures dans les champs et bétail.

Les produits agricoles sont les produits de la récolte des actifs biologiques du Groupe et des produits tirés de l'élevage, à savoir, soit des céréales récoltées, soit du lait, de la viande ou d'autres produits d'élevage.

Le Groupe comptabilise un actif biologique ou un produit agricole lorsqu'il contrôle l'actif sous l'effet des événements passés et qu'il est probable que les avantages économiques futurs procurés par l'actif reviennent au Groupe et que la juste valeur du coût de l'actif peut être mesurée de manière fiable.

(b) Actifs biologiques

Les actifs biologiques sont évalués lors de la comptabilisation initiale et à chaque date de clôture à leur juste valeur diminuée des coûts de vente, et la plus- ou moins-value en résultant portée au compte de résultat. Les coûts de vente comprennent l'ensemble des coûts nécessaires pour vendre les actifs, y compris ceux qui le sont pour les mettre sur le marché.

Les actifs biologiques sont évalués à partir de la valeur actualisée des flux de trésorerie nets attendus de la vente des actifs évalués en appliquant un taux déterminé par le marché. L'objectif du calcul de la valeur actualisée des flux de trésorerie nets attendus est de déterminer la juste valeur d'un actif biologique. La différence entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et les coûts de production totaux est affectée aux actifs biologiques détenus en stock à chaque date de clôture et traitée en ajustement de la juste valeur.

Compte tenu de la méthode précédente, les principaux groupes d'actifs biologiques sont enregistrés comme suit :

(i) *Cultures dans les champs*

La juste valeur des cultures dans les champs est déterminée à partir des flux de trésorerie actualisés découlant de la vente des récoltes, et assortie d'une provision constituée au titre des coûts à engager et des risques à supporter pendant les étapes restantes du processus de transformation.

La juste valeur des Actifs biologiques de culture est déterminée, en plus d'autres estimations, d'après les conditions météorologiques, la qualité des sols, le potentiel de croissance, les rendements, les conditions de récolte et l'évolution des prix.

Au 30 juin 2018, le Groupe avait identifié le marché principal de chaque type d'actif biologique de culture ; il en mesure la juste valeur en se fondant sur ce qui suit :

pour la détermination des prix

- Évaluation par la Direction des futurs prix à la date de la récolte, rapprochés du prix FOB ukrainien ou des prix ajustés sur les marchés occidentaux, à la date de clôture du bilan. Ces prix ont été réduits des coûts de livraison FOB et des coûts de transport.

pour la détermination des rendements

- Évaluation par la Direction des rendements futurs des récoltes à partir des données les plus pertinentes et les plus récentes tirées d'études de récolte effectuées dans les champs.

Étant donné la nature de ces paramètres entrants, la juste valeur des actifs biologiques est classée au Niveau 3 défini par la norme IFRS 13. Tout changement d'une de ces évaluations peut se traduire par la constatation de changements importants des justes valeurs dans le compte de résultat.

(ii) *Animaux d'élevage*

La juste valeur des animaux d'élevage est déterminée à partir du prix de marché des animaux d'élevage d'âge similaire, de leur race et de leur valeur génétique. Le bétail, dont le prix ou la valeur déterminés sur le marché ne sont pas connus et dont les autres estimations de la juste valeur sont clairement considérées comme n'étant pas fiables, est comptabilisé à la valeur actualisée des flux de trésorerie nets attendus de la vente d'actifs évalués en appliquant un taux avant impôt déterminé par le marché.

Les actifs biologiques sont constatés en tant qu'actifs à court terme ou actifs immobilisés en fonction de leur cycle d'exploitation par le Groupe.

(c) Produits agricoles

Les produits agricoles récoltés par le Groupe sont comptabilisés initialement au jour de la récolte à leur juste valeur diminuée des coûts de vente au moment de la récolte. Par la suite, ils sont comptabilisés en stocks en tant que « Produits agricoles » et valorisés à la valeur la plus faible de la juste valeur à la date de la récolte et de la valeur nette réalisable. Cette valorisation à la valeur réalisable nette est comptabilisée sous la forme d'une dépréciation de stock (« Variation de la juste valeur des produits finis », cf. Note 13).

La juste valeur des produits agricoles lors de la récolte et leur valeur nette réalisable sont déterminées à partir des prix réels moins les coûts de vente à la date de la récolte et des prix contractuels des récoltes vendues à l'avance.

(d) En-cours (stocks d'en-cours)

Sont considérés comme des en-cours les coûts de préparation des sols qui, à la date de clôture, n'ont pas été semés (cas des semis de printemps en Ukraine : maïs, soja, tournesol, etc., valorisés au 30 juin). Ces coûts de préparation des sols sont évalués sur la base des coûts historiques engagés par le Groupe.

6.9. Subventions publiques

Les subventions publiques non conditionnées sont comptabilisées en résultat lorsqu'elles sont acquises.

Si une subvention publique est conditionnée, le Groupe l'enregistre en résultat lorsque les conditions relatives à son obtention sont réunies (subventions environnementales d'aide locale) et tant que l'aide reçue est constatée au passif (voir Note 6.12 (b)).

6.10. Stock

(a) Matières premières et autres fournitures

Les stocks sont enregistrés à la valeur la plus faible du coût et de la valeur réalisable nette. Les coûts comprennent les matières premières et, le cas échéant, les charges directes de main-d'œuvre et les frais généraux supportés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Le coût est calculé à partir de la méthode du coût moyen pondéré. La valeur réalisable nette correspond au prix de vente estimé, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts à engager pour la mercatique, la vente et la distribution.

(b) Produits finis (produits agricoles)

Cf. note 6.8 (c) – Agriculture.

(c) En-cours

Cf. note 6.8 (d) – Agriculture.

6.11. Capital social

Les actions ordinaires sont classées en fonds propres. Les coûts marginaux directement imputables à l'émission de nouvelles actions ou à l'exercice de nouvelles options sont imputés directement en capitaux propres en déduction de la prime d'émission, nette de tous les effets fiscaux.

6.12. Impôts courants et différés

(a) Régime fiscal général

La charge d'impôt courant est calculée sur la base des législations fiscales en vigueur totalement ou pratiquement à la date de clôture dans les pays où les sociétés du Groupe opèrent et génèrent un résultat taxable.

Le taux d'imposition applicable au 30 juin 2018 est de 33,33 % en France, 18 % en Ukraine (voir (b) Régime fiscal des sociétés agricoles en Ukraine) et 12,5 % à Chypre.

Les mesures de la réforme fiscale appliquée en France en 2016 prévoyaient une réduction progressive du taux ordinaire d'imposition sur les sociétés de 33,33 % à 28 %. La Loi de finances pour 2018 prévoit une nouvelle réduction progressive du taux de l'impôt sur les sociétés à 25 %, pleinement applicable aux exercices financiers ouverts en 2022. Le calendrier d'application de la réduction progressive est le suivant :

- en 2018, un taux d'impôt sur les sociétés de 28 % s'appliquera aux bénéfices imposables dans la limite de 500 000 €, et un taux d'impôt sur les sociétés de 33 % aux bénéfices supérieurs à 500 000 € ;
- pour les exercices financiers ouverts à compter du 1er janvier 2019, le taux ordinaire de l'impôt sur les sociétés sera ramené à 31 %, étant précisé que les 500 000 premiers euros de bénéfice seront taxés à hauteur de 28 % ;
- pour les exercices financiers ouverts à compter du 1er janvier 2020, le taux de l'impôt sur les sociétés de 28 % deviendra le nouveau « taux ordinaire » (pour tous les bénéfices) ;
- pour les exercices financiers ouverts à compter du 1er janvier 2021, le taux ordinaire de l'impôt sur les sociétés sera réduit à 26,5 % ;
- pour les exercices financiers ouverts à compter du 1er janvier 2022, le taux ordinaire de l'impôt sur les sociétés sera réduit à 25 %.

L'impôt différé est déterminé sur la base du taux d'imposition et de la réglementation fiscale en vigueur ou en vigueur en substance à la date de clôture et qui sont susceptibles d'être appliqués lorsque l'actif d'impôt différé sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

L'impôt différé est comptabilisé selon la méthode du report variable au titre des différences temporelles découlant de l'écart entre la valeur comptable des actifs et des passifs figurant dans les états financiers consolidés et la base fiscale correspondante dans le calcul du bénéfice imposable. Les passifs d'impôts différés sont généralement constatés pour toutes les différences temporelles imposables, et les actifs d'impôts différés comptabilisés dans la mesure où existe un bénéfice imposable sur lequel peuvent s'imputer les différences temporelles déductibles.

Toutefois, l'impôt différé n'est pas constaté si, lors de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif à la date d'une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises, cette transaction n'a pas d'implication pour le revenu comptable ou pour le revenu imposable.

L'impôt différé est comptabilisé en produit ou en charge au compte de résultat, sauf lorsqu'il se rapporte à des éléments directement crédités ou débités dans les capitaux propres, auquel cas, il est également enregistré en capitaux propres.

La valeur comptable des actifs d'impôts différés est révisée à la fin de chaque période comptable et réduite dans la mesure où il n'est plus probable que les bénéfices imposables soient suffisants pour permettre la réalisation de tout ou partie de l'actif.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsque :

- le Groupe dispose d'un droit juridiquement exécutoire d'opérer compensation entre les montants comptabilisés pour les actifs d'impôts courants et les passifs d'impôts courants ;
- le Groupe a l'intention soit de procéder à un règlement net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément ;
- Les actifs d'impôts différés et les passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale au cours de chaque période future durant laquelle il est prévu de régler ou de récupérer des passifs et des actifs d'impôts différés d'un montant significatif.

(b) Régime fiscal des sociétés agricoles en Ukraine

En Ukraine, une société est automatiquement considérée comme un producteur agricole si au moins 75 % de ses revenus de l'année fiscale précédente proviennent de la vente de produits agricoles. Dans ce cas, une société agricole bénéficie du régime spécial d'impôt sur les sociétés et du régime de TVA privilégié décrits ci-après.

Depuis le 1er janvier 2017, le régime de TVA privilégié applicable aux entreprises agricoles est abrogé. Pour en savoir plus, se reporter aux États financiers consolidés au 31 décembre 2016.

Impôt sur les sociétés : les entreprises agricoles ne sont pas soumises à l'impôt sur le revenu des sociétés mais à un impôt foncier qui est calculé sur la base d'un pourcentage de la valeur des terrains servant à la production agricole. Les coûts apparentés correspondants sont classés dans le poste « Coût des ventes ».

Parmi les 25 entités juridiques contrôlées par le Groupe en Ukraine au 30 juin 2018, 13 sont impliquées dans la production agricole et éligibles aux dispositions fiscales spécifiques réservées au 1er semestre 2018 aux entreprises agricoles d'Ukraine.

6.13. Avantages du personnel

(a) Engagements de retraite

Le Groupe ne gère aucun régime de retraite significatif. Les cotisations versées aux caisses de retraite locales sont traitées en avantages définis.

(b) Indemnités de fin de contrat

Les indemnités de fin de contrat sont exigibles chaque fois que le contrat de travail d'un salarié est résilié par le Groupe avant l'âge légal de départ en retraite ou qu'un salarié accepte un départ volontaire en échange de leur versement. Le Groupe comptabilise ces indemnités lorsqu'il s'est manifestement engagé, soit à résilier le contrat de travail de salariés conformément à un plan formel détaillé sans aucune possibilité de retrait, soit à accorder des indemnités de fin de contrat à titre d'incitation à un départ volontaire. Le montant des indemnités arrivant à échéance plus de douze (12) mois après la date de clôture est actualisé.

6.14. Provisions

Une provision doit être constituée si le Groupe en a l'obligation (juridique ou implicite) au titre d'un événement antérieur et qu'il est à la fois probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation puisse donner lieu

à une estimation fiable. Les futures pertes opérationnelles ne donnent lieu à la constitution d'aucune provision.

6.15. Rémunérations en actions

La juste valeur des services considérés comme ayant été reçus en échange des instruments de capitaux propres (bons de souscription) émis est portée aux charges dans le compte de résultat et aux autres réserves dans les capitaux propres durant la période d'acquisition des droits (entre la date d'attribution des bons de souscription et la date d'acquisition définitive des droits relatifs à ces instruments). La juste valeur des services reçus est déterminée sur la base de la juste valeur (valeur de marché) des instruments de capitaux propres attribués à leur date d'attribution.

7. Information sectorielle

Le Groupe compte un segment opérationnel en Ukraine, composé de 25 entités juridiques exploitant environ 110 000 hectares de terres cultivées.

8. Immobilisations incorporelles et droits au bail.

(en milliers d'euros)	Valeur brute				Amortissements				Valeur nette			
	Ecart d'Acquisition	Droits au bail	Autres	Total	Ecart d'Acquisition	Droits au bail	Autres	Total	Ecart d'Acquisition	Droits au bail	Autres	Total
31 décembre 2016	**36 859**	**5 809**	**577**	**43 245**	**-**	**(3 031)**	**(296)**	**(3 327)**	**36 859**	**2 778**	**281**	**39 918**
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	**-**
Acquisition	-	-	57	57	-	-	-	-	-	-	57	**57**
Dépréciation	-	-	-	-	-	(532)	(55)	(587)	-	(532)	(55)	**(587)**
Variation de taux de change	(527)	(880)	(66)	(1 473)	-	513	24	537	(527)	(367)	(42)	**(936)**
Cessions	(688)	-	(5)	(693)	-	-	5	5	(688)	-	-	**(688)**
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	**-**
Transfert vers actifs détenus en vue de la vente	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	**-**
31 décembre 2017	**35 644**	**4 929**	**563**	**41 136**	**-**	**(3 050)**	**(322)**	**(3 372)**	**35 644**	**1 879**	**241**	**37 764**
IFRS 16, ajustement d'ouverture	-	(4 929)	-	(4 929)	-	3 050	-	3 050	-	(1 879)	-	**(1 879)**
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	**-**
Acquisition	-	-	32	32	-	-	-	-	-	-	32	**32**
Dépréciation	-	-	-	-	-	-	(27)	(27)	-	-	(27)	**(27)**
Variation de taux de change	254	-	39	293	-	-	(14)	(14)	254	-	25	**279**
Cessions	-	-	(1)	(1)	-	-	1	1	-	-	-	**-**
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	**-**
30 juin 2018	**35 898**	**0**	**633**	**36 531**	**-**	**-**	**(362)**	**(362)**	**35 898**	**0**	**271**	**36 169**

Au 30 juin 2018, le Groupe n'a identifié aucun indicateur de dépréciation.

9. Droit d'utilisation (Terrain)

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
1 janvier 2018	**15 643**	**-**	**15 643**
IFRS 16, ajustements d'ouverture	1 879	-	1 879
Acquisition	244	-	244
Dépréciation	-	(1 417)	(1 417)
Variation de taux de change	1 693	(87)	1 606
30 juin 2018	**19 459**	**(1 504)**	**17 955**

10. Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	Valeur brute					Amortissements				Valeur comptable nette				
	Constructions	Machines agricoles et autres	Droits d'utilisation corporels	En cours et prépaiements	Total	Constructions	Machines agricoles et autres	Droits d'utilisation corporels	Total	Constructions	Machines agricoles et autres	Droits d'utilisation corporels	En cours et prépaiements	Total
31 décembre 2016	**15 127**	**25 877**	**-**	**253**	**41 257**	**(1 255)**	**(5 826)**	**-**	**(7 081)**	**13 872**	**20 051**	**-**	**253**	**34 176**
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réévaluation à la juste valeur	718	3 084	-	-	**3 802**	-	-	-	-	718	3 084	-	-	**3 802**
Effet de réévaluation sur l'amortissement	(2 169)	(9 983)	-	-	**(12 152)**	2 169	9 983	-	**12 152**	-	-	-	-	-
Acquisition	916	6 087	-	108	**7 111**	-	-	-	-	916	6 087	-	108	**7 111**
Dépréciation	-	-	-	-	-	(1 240)	(5 674)	-	**(6 914)**	(1 240)	(5 674)	-	-	**(6 914)**
Variation de taux de change	(2 393)	(4 598)	-	(33)	**(7 024)**	314	1 457	-	**1 771**	(2 079)	(3 141)	-	(33)	**(5 253)**
Cessions	(67)	(241)	-	-	**(308)**	13	115	-	**128**	(54)	(126)	-	-	**(180)**
Autres mouvements	151	746	-	(186)	**711**	(1)	(63)	-	**(64)**	150	683	-	(186)	**647**
Transfert vers actifs détenus en vue de la vente	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
31 décembre 2017	**12 283**	**20 972**	**-**	**142**	**33 397**	**-**	**(8)**	**-**	**(8)**	**12 283**	**20 964**	**-**	**142**	**33 389**
IFRS 16, ajustement d'ouverture	-	(2 845)	3 948	-	**1 103**	-	-	-	-	-	(2 845)	3 948	-	**1 103**
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réévaluation à la juste valeur	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effet de réévaluation sur l'amortissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisition	40	267	2	91	**400**	-	-	-	-	40	267	2	91	**400**
Dépréciation	-	-	-	-	-	(567)	(2 598)	**(412)**	**(3 577)**	(567)	(2 598)	(412)	-	**(3 577)**
Variation de taux de change	1 180	1 764	345	15	**3 304**	(35)	(159)	**(23)**	**(217)**	1 145	1 605	322	15	**3 087**
Cessions	-	(244)	-	-	**(244)**	-	19	-	**19**	-	(225)	-	-	**(225)**
Autres mouvements	17	478	(343)	(73)	**79**	-	(27)	**27**	-	17	451	(316)	(73)	**79**
30 juin 2018	**13 520**	**20 392**	**3 952**	**175**	**38 039**	**(602)**	**(2 773)**	**(408)**	**(3 783)**	**12 918**	**17 619**	**3 544**	**175**	**34 256**

Les immobilisations corporelles détenues et les droits d'utilisation corporels de décomposent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	**June 30, 2018**
Immobilisation corporelles détenues	30 712
Droit d'utilisation corporels	3 544
Total	**34 256**

Le Groupe loue des terrains, des constructions, des véhicules et des machines agricoles. L'information sur les locations, pour lesquels le Groupe est locataire, est présentée ci-dessous.

Droits d'utilisation

(en milliers d'euros)	Terrain	Constructions	Machines agricoles et autres	Total
Total au 1 janvier 2018	**15 643**	**1 103**	**2 845**	**19 591**
Reclassement des droits au bail	1 879			1 879
Transfert vers les immobilisations corporelles détenues			(316)	(316)
Augmentation	244	-	2	246
Dépreciation	(1 417)	(188)	(224)	(1 829)
Variation de taux de change	1 606	82	240	1 928
Total au 30 juin 2018	**17 955**	**997**	**2 547**	**21 499**

Les contrats de location sur les bâtiments correspondent essentiellement aux loyers versés pour les bureaux.

Les contrats de location des machines et équipement représentent la location des machines agricoles.

Les contrats de location de terres représentent essentiellement des locations de terres pour une exploitation agricole.

La valeur nette comptable totale des immobilisations corporelles nantie au 30 juin 2018 s'élève à 13 106 k € (4 656 k € pour les bâtiments, et 8 450 k € pour les machines agricoles et autres immobilisations corporelles).

11. Actifs financiers

(en milliers d'euros)	Long terme filiales non consolidées (1)	Long terme immobil-isations financiers (2)	Court terme Dépôts à terme	Total
31 décembre 2016	**85**	**148**	**1 933**	**2 166**
Variation de périmètre	-	-	-	**-**
Acquisition de filiales	-	-	-	**-**
Acquisitions	-	117	9 933	**10 050**
Cessions	-	(95)	(11 758)	**(11 853)**
Autres mouvements	-	-	-	**-**
Variation du taux de change	(10)	-	(108)	**(118)**
Dépréciation	(15)	-	-	**(15)**
Transfert vers actifs détenus en vue de la	-	-	-	**-**
31 décembre 2017	**60**	**170**	**-**	**230**
Variation de périmètre	-	-	-	**-**
Acquisition de filiales	-	-	-	**-**
Acquisitions	-	162	713	**875**
Cessions	-	(163)	(492)	**(655)**
Autres mouvements	-	-	-	**-**
Variation du taux de change	5	1	15	**21**
Dépréciation	-	-	-	**-**
Transfert vers actifs détenus en vue de la	-	-	-	**-**
30 juin 2018	**65**	**170**	**236**	**471**

(1) Les filiales non-consolidées incluent 8,96 % des actions d'Agro-Farme, acquise en mars 2013, et 10 % des actions d'Agropervomaisk, acquise en 2008.

(2) Les « Autres immobilisations financières » correspondent principalement à un dépôt fait auprès d'un intermédiaire financier spécialisé, dans le cadre d'un contrat de liquidité concernant des transactions sur l'action AgroGeneration sur le marché Alternext du NYSE Euronext. Ce contrat est en place depuis le 1er mars 2010, date à laquelle la valeur AgroGeneration a été admise sur le marché Alternext. Il est conforme au code d'éthique de l'AFEI approuvé par l'AMF par la décision du 11 septembre 2006.

Le montant alloué à ce contrat de liquidité est de 800 k€ au 30 juin 2018. Au cours du premier semestre 2018, et dans le cadre de l'exercice du contrat de liquidité, 506 240 titres ont été achetés au prix moyen de 0,38 €, et 529 492 titres ont été vendus au prix moyen de 0,39 €.

Au 30 juin 2018, la situation du contrat est la suivante :

- en tout, le Groupe détenait 559 338 actions pour un montant total de 209 k€ (0,37 €/action) en vertu de son contrat de liquidité.
- Les liquidités disponibles en vertu de ce contrat s'élevaient à 166 k€ (elles sont présentées dans les « Autres actifs financiers » dans l'état ci-dessus).

(3) Au 30 juin 2018, le Groupe détenait des dépôts à terme.

Rapprochement des mouvements d'actifs financiers et des flux de trésorerie découlant des activités financières :

(en milliers d'euros)	Actifs financiers		
	Actifs financier non courants	Actifs financiers courants	Total
Total au 31 décembre 2017	**230**	**0**	**230**
Achat / vente d'actions propres	(1)	-	(1)
Acquisition d'immobilisations financières	-	162	162
Cession d'immobilisations financières	-	(163)	(163)
(Diminution)/augmentation des dépôts à terme garantis	-	221	221
Intérêts	-	1	1
Variation du taux de change	6	15	21
Total au 30 juin 2018	**235**	**236**	**471**

12. Stocks

	June 30, 2018			31 décembre 2017		
(en milliers d'euros)	*Valeur brute*	*Dépréciation*	***Valeur nette***	*Valeur brute*	*Dépréciation*	***Valeur nette***
Matières premières et autres	3 159	(64)	**3 095**	2 815	(57)	**2 758**
Stock d'encours	169	-	**169**	6 419	-	**6 419**
Produits agricoles	832	(305)	**527**	15 964	(7)	**15 957**
Total	**4 160**	**(369)**	**3 791**	**25 198**	**(64)**	**25 134**

Les matières premières et autres fournitures correspondent aux intrants à utiliser dans la campagne agricole 2018-2019, y compris les achats de semis, d'engrais, de carburant, de pièces détachées et de produits d'autres fournisseurs. Les ***encours*** incluent les coûts accumulés avant les semis.

Au 30 juin 2018, le stock de ***produits agricoles***, qui représente 527 k€, se compose principalement de 2385 tonnes de céréales provenant de la récolte de 2018 (96 350 tonnes au 31 décembre 2017).

L'***amortissement*** représente la perte de valeur des stocks, évalués à la valeur réalisable nette à la date de clôture.

Au 30 juin 2018, les produits finis ne sont pas nantis pour la ligne de crédit court terme (9619 k€, soit (50 855 tonnes) de produits finis ont été nantis pour la ligne de crédit court terme au 31 décembre 2017).

13. Actifs biologiques

(en milliers d'euros)	30 juin 2018			31 décembre 2017		
	Actifs biologiques au coût de production	*Ajustement à juste valeur*	***Juste valeur***	*Actifs biologiques au coût de production*	*Ajustement à juste valeur*	***Juste valeur***
Actifs non-courants						
Cultures dans les champs	-	-	-	-	-	-
Animaux d'élevage	126	(26)	100	94	(23)	71
Total actifs biologiques non-courants	**126**	**(26)**	**100**	**94**	**(23)**	**71**
Actifs courants						
Cultures dans les champs	41 089	12 917	54 006	9 852	6 035	15 887
Animaux d'élevage	230	(63)	167	192	(34)	158
Total actifs biologiques courants	**41 319**	**12 854**	**54 173**	**10 044**	**6 001**	**16 045**
TOTAL ACTIFS BIOLOGIQUES	**41 445**	**12 828**	**54 273**	**10 138**	**5 978**	**16 116**

Les actifs biologiques du Groupe sont des céréales et des plantes oléagineuses, qui sont déjà plantées au 30 juin 2018 pour être récoltées au cours du second semestre 2018 en Ukraine. Ils incluent également le bétail, formé de vaches à viande et d'autres bovins.

Les actifs biologiques du Groupe sont mesurés à la juste valeur diminuée des coûts de vente estimés et relèvent du niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur (pour plus de détails, cf. Note 6.8). À la date de clôture du bilan, la juste valeur des ***cultures sur pied*** est déterminée sur la base de la surface plantée et des intrants inobservables significatifs suivants au 30 juin 2018 :

- Prix des cultures
- Rendement des cultures (tonnes par hectare)
- Coûts de production anticipés

	30 juin 2018				31 décembre 2017			
	Superficie plantée (en hectares)	*Rendements moyens attendus (t/ha)*	*Prix moyen (€/t)*	*Juste valeur (en k€)*	*Superficie plantée (en hectares)*	*Rendements moyens attendus (t/ha)*	*Prix moyen (€/t)*	*Juste valeur (en k€)*
Blé d'hiver	38 699	3,7	142	16 669	38 707	4,7	120	9 930
Orge d'hiver	2 756	3,8	143	1 223	2 901	5,5	116	899
Colza d'hiver	6 687	2,6	372	5 584	6 687	2,9	340	4 037
Orge de printemps	4 526	3,8	173	2 306				
Maïs	3 147	7,6	143	2 417				
Tournesol	30 058	2,6	307	18 462				
Petit pois	9 561	1,9	160	2 140				
Pois chiche	2 742	1,6	420	1 443				
Soja	6 187	2,3	331	3 556				
Autre	639			206				
TOTAL	**105 002**			**54 006**	**48 295**			**14 866**

Si les prévisions de l'équipe de direction au 30 Juin 2018 avaient été supérieures/inférieures de 10 %, la juste valeur des actifs biologiques et la marge brute se seraient trouvées augmentées ou diminuées d'environ 6325 k€.

Les intrants inobservables significatifs utilisés dans la mesure de la juste valeur du ***bétail*** sont les suivants :

- Nombre moyen de têtes et poids moyen
- Entrées futures attendues procurées par le bétail

Le tableau suivant représente les mouvements d'actifs biologiques pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 et le premier semestre 2018 :

(en milliers d'euros)	Cultures	Animaux d'élevage	TOTAL
Valeur comptable au 31 décembre 2016	**11 785**	**151**	**11 936**
Actifs biologiques courants	11 785	99	11 884
Actifs biologiques non-courants	-	52	52
Reclassement des en-cours d'ouverture en actifs biologiques (après semis)	7 702	-	7 702
Coûts engagés sur la période	45 813	174	45 987
Variation de stocks liée à la récolte	(60 408)	(45)	(60 453)
Gain / perte lié au changement de la juste valeur	**14 783**	**(16)**	**14 767**
Dépréciation des actifs biologiques	(887)	-	(887)
Réévaluation de ZACH et VYB	(23)	-	(23)
Écart de conversion	(2 878)	(35)	(2 913)
Valeur comptable au 31 décembre 2017	**15 887**	**229**	**16 116**
Actifs biologiques courants	15 887	158	16 045
Actifs biologiques non-courants	-	*71*	*71*
Reclassement des en-cours d'ouverture en actifs biologiques (après semis)	6 419	-	6 419
Coûts engagés sur la période	23 262	109	23 371
Variation de stocks liée à la récolte	(1 350)	(59)	(1 409)
Gain / perte lié au changement de la juste valeur	**5 956**	**(36)**	**5 920**
Dépréciation des actifs biologiques	-	-	-
Écart de conversion	3 832	24	3 856
Valeur comptable au 30 juin 2018	**54 006**	**267**	**54 273**
Actifs biologiques courants	54 006	167	54 173
Actifs biologiques non-courants	-	*100*	*100*

Au 30 juin 2018, 49 745 k€ (soit 97 718 ha) d'actifs biologiques ont été nantis pour la ligne de crédit court terme (contre 14 863 k€, soit 48 286 ha, au 31 décembre 2017).

14. Clients et autres créances

(en milliers d'euros)	30 juin 2018	31 décembre 2017
Créances clients	25	944
Avances versées	185	142
Autres créances	643	591
Créances sociales et fiscale (hors créance de TVA)	1 048	455
Créances de TVA	2 506	2 009
Charges constatées d'avance	200	122
Capital appellé non emis	-	-
Clients et autres créances	**4 607**	**4 263**

(en milliers d'euros)	30 juin 2018	31 décembre 2017
Créances clients	25	944
Avances versées	185	142
Autres créances	643	591
Créances sociales et fiscale (hors créance de TVA)	1 048	455
Créances de TVA	2 506	2 009
Charges constatées d'avance	200	122
Capital appellé non emis	-	-
Clients et autres créances	**4 607**	**4 263**

L'exposition maximale au risque représenté par les créances à la date de clôture du bilan correspond à la juste valeur de chaque classe de créances mentionnée ci-dessus. Le Groupe n'a pas d'instrument de couverture.

(1) Les avances versées correspondent à des prépaiements auprès des fournisseurs d'intrants pour la récolte de 2018.

(2) Les créances de TVA se décomposent pour l'essentiel en :

- 2 403 k€ représentant la TVA déductible des entités ukrainiennes.

- 92 k€ se rapportant à la TVA déductible d'AgroGeneration SA.

15. Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en milliers d'euros)	30 juin 2018	31 décembre 2017
Disponibilités	1 322	1 768
Trésorerie non disponible	-	-
Valeurs mobilières de placement	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**1 322**	**1 768**
Découvert bancaire	-	-
Trésorerie nette	**1 322**	**1 768**

Le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie est libellé dans les monnaies ci-dessous au 30 juin 2018 :

(en milliers d'euros)	30 juin 2018	31 décembre 2017
Devise :		
Libellé en EUR	28	71
Libellé en USD	1 041	1 185
Libellé en UAH	253	512
Total	**1 322**	**1 768**

16. Emprunts et obligations locatives

(en milliers d'euros)		June 30, 2018					December 31, 2017				
		Non courant	Courant			TOTAL	Non courant	Courant			TOTAL
		Emprunts	*Emprunts*	*Intérêts*	***Total***		***Emprunts***	*Emprunts*	*Intérêts*	***Total***	
OSRANE	(1)	-	3 209	1 170	**4 379**	**4 379**	**1 096**	4 015	1 182	**5 197**	**6 293**
Dettes de location financières	(2)	**894**	771	-	**771**	**1 665**	**1 251**	823	-	**823**	**2 074**
Dettes locatives	(2)	**16311**	2 036	904	**2 940**	**19 251**	-	-	-	-	-
Prêts bancaires	(3)	**1 799**	32 366	264	**32 630**	**34 429**	-	34 013	409	**34 422**	**34 422**
Autres dettes financières	(4)	**0**	5 514	661	**6 175**	**6 175**	**2 186**	1 644	585	**2 229**	**4 415**
Total emprunts		**19 004**	43 896	2 999	**46 895**	**65 899**	**4 533**	40 495	2 176	**42 671**	**47 204**

(1) Au 30 juin 2018, le coût amorti des OSRANE s'élève à 3,2 M€ et les charges d'intérêts à 1,17 M€.

(2) Les paiements des locations courants et non courants sont comptabilisés à la valeur présente des paiements de locations minimaux futurs.

(3) Les emprunts bancaires ont respectivement été souscrits auprès d'AlfaBank Ukraine (29,9 M€), de la BERD (3,0 M€), de First Ukrainian International Bank (FUIB) (1,32 M€).

Dans le cadre des emprunts auprès d'AlfaBank Ukraine, le Groupe a mis en nantissement une partie de ses actifs courants et actifs immobilisés, en particulier :

- Certaines des immobilisations (bâtiments et machines agricoles ; cf. Note 10), dont certains nantissements constitués auprès de la FUIB
- Des dépôts à court terme (cf. Note 11)
- Certains des actifs biologiques (cf. Note 13),
- Des participations dans des filiales en Ukraine et à Chypre
- Une partie des stocks (cf. Note 12),

Tous les dépôts à termes des filiales sont nantis en tant que cautions pour les obligations locatives dans le cadre du contrat de prêt avec Alfa-Bank (cf. Note 16)

La valeur comptable totale des dépôts à terme nantis est de 235 k € (7 196 k UAH)

Ces dépôts peuvent être retirés après le remboursement des tranches de prêt à Alfa-Bank et sont classés comme : « Autres actifs financiers courants »

Conformément à la convention signée le 29 septembre 2011, la BERD a obtenu 850 000 bons de souscription d'actions (BSA) qui lui donnent droit à 850 000 actions supplémentaires ayant un prix d'exercice de 2,05 € ;

Les actions de Harmelia, Wellaxo, Zeanovi, Azent et HAR, BAR, DON, NST, POD, AgroDom, LAN, UNA, APK, AGG UA, Tornado, VKL, AGZ, BUR sont nanties au profit d'AlfaBank Ukraine en application de l'accord de prêt.

Les prêts accordés par AlfaBank Ukraine, la BERD et FUIB sont soumis à des covenants, dont certains ne sont pas observés par le Groupe. Le prêt octroyé par la BERD était classé à court terme au 30 juin 2018.

(4) Les autres dettes financières consistent en des emprunts auprès d'un investisseur privé (1,9 M€) et de la partie liée Konkur (3.62 M€).

Maturité des dettes locatives :

(en milliers d'euros)	**2018**
Analyse de la maturité - flux de trésorerie contractuels non actualisés	
Moins d'un an	5 130
1 à 5 ans	17 365
Plus de 5 ans	15 603
Total des dettes de location non actualisées au 30 juin 2018	**38 098**

Détail des emprunts à taux variable et des emprunts à taux fixe (hors intérêts) :

	30 juin 2018		31 décembre 2017	
(en milliers d'euros)	**Variable**	**Fixe**	**Variable**	**Fixe**
OSRANE (composante de dette)	-	3 209	-	5 111
Emprunts obligataires	-	-	-	-
Prêts bancaires	2 982	31 183	3 496	30 517
Dettes locatives	-	18 347	-	-
Contrats de location financiers	560	1 105	754	1 320
Autres dettes financières	-	5 514	-	3 830
Emprunts courants	**3 542**	**59 358**	**4 250**	**40 778**

Les valeurs comptables des emprunts du Groupe sont libellées dans les monnaies suivantes :

(en milliers d'euros)	**30 juin 2018**	**31 décembre 2017**
Devise :		
Libellé en EUR	9 727	9 877
Libellé en USD	37 046	36 541
Libellé en UAH	19 126	786
Total emprunts	**65 899**	**47 204**

Rapprochement des mouvements d'emprunts et des flux de trésorerie découlant des activités financières :

(en milliers d'euros)	**Osrane**	**Contrats de location-financement**	**Dettes IFRS16**	**Emprunts bancaires et autres dettes financières**	**Total**
31 décembre 2017	**6 293**	**2 074**	**-**	**38 837**	**47 204**
IFRS 16, ajustement d'ouverture – Non cash	-	-	16 745	-	16745
Émission d'emprunts	-	-	-	9 486	9 486
Remboursement d'emprunts	-	(461)	-	(9 205)	(9666)
Paiement des dettes locatives	-	-	(904)	-	(904)
Charges d'intérêts	-	-	1521	(115)	1 406
Ajustements de change	-	52	1644	1 343	3 039
Autres opérations sans incidence sur la trésorerie	(1 914)	-	244	258	(1 411)
30 juin 2018	**4 379**	**1 665**	**19 251**	**40 604**	**65 899**

Les taux d'intérêt moyens du Groupe, ventilés par devise sont les suivants :

Devise	June 30, 2018	December 31, 2017
EUR	9,97%	9,2%
USD	10,58%	11,3%
UAH	18,16%	17,5%

17. Capital social

	Capital social en euros	Nombre d'actions	Prime d'émission en euros
31 décembre 2016	**5 008 672**	**100 173 448**	**169 649 293**
Autres actions émises (remboursement d'OSRANE)	37 168	743 356	323 732
Attribution d'actions gratuites	14 750	295 000	(14 750)
31 décembre 2017	**5 060 590**	**101 211 804**	**169 958 275**
Autres actions émises (remboursement d'OSRANE)	3 740	74 800	33 660
30 juin 2018	**5 064 330**	**101 286 604**	**169 991 935**

Au 30 juin 2018, le nombre d'instruments en circulation et le nombre d'actions pouvant potentiellement être émises suite à l'exercice de ces instruments sont présentés ci-dessous :

	Nombre d'instruments	Nombre d'actions supplémentaires potentielles
BSPCE	5 327	106 540
Stock-options	1 317 833	1 317 833
BSA BERD	850 000	850 000
OSRANE (1)	586 048	114 865 408
BSA Konkur	1 379 487	2 519 544

(1) Le nombre d'actions supplémentaires potentielles OSRANE est calculé à raison de 196 actions par OSRANE (nombre maximal remboursable au 30 juin 2018).

18. Provisions

(en milliers d'euros)	Provisions pour litiges	Provisions pour risques et charges	Total
31 décembre 2016	**49**	**490**	**539**
Dotation	-	-	**-**
Reprise (utilisée)	-	(470)	**(470)**
Reprise (non utilisée)	(39)	-	**(39)**
Autres changements	-	(20)	**(20)**
Écart de conversion	(2)	-	**(2)**
31 décembre 2017	**8**	**0**	**8**
Dotation	58	-	**58**
Reprise (utilisée)	-	-	**-**
Reprise (non utilisée)	-	-	**-**
Autres changements	-	-	**-**
Écart de conversion	3	-	**3**
30 juin 2018	**69**	**0**	**69**

La direction suit au plus près les litiges (notamment fiscaux) et en évalue les risques.

Au 30 juin 2018, le Groupe n'est exposé à aucun autre litige significatif.

Pour plus de précisions sur les risques liés à l'évolution de l'environnement juridique et fiscal, se reporter à la Note 3.2.

19. Fournisseurs et autres créditeurs courants

(en milliers d'euros)	June 30, 2018	December 31, 2017
Fournisseurs	11 144	7 967
Avances reçues	9 057	2 118
Dettes fiscales et sociales	1 645	1 386
Dettes de TVA	392	401
Produits constatés d'avance	-	132
Autres dettes	3 004	1 056
Dettes sur l'acquisition de filiales	535	531
Fournisseurs et autres créditeurs courants	**25 777**	**13 591**

Les Dettes fournisseurs et autres dettes sont libellées dans les monnaies suivantes :

(en milliers d'euros)	30 juin 2018	31 décembre 2017
Devise :		
Libellé en EUR	1 541	1 612
Libellé en USD	17 076	9 510
Libellé en UAH	7 160	2 469
Fournisseurs et autres créditeurs courants	**25 777**	**13 591**

20. Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont classés comme suit conformément à la norme IFRS 7 :

Classification des actifs et passifs financiers par catégorie et juste valeur au 30 juin 2018

(en milliers d'euros)	Note	Comptabilisés au coût amorti	Comptabilisés à la juste valeur		Valeur comptable totale au 30 juin 2017	Valorisés à prix d'acquisition	Niveau de hiérarchie des justes valeurs de l'instrument financier selon IFRS 7		
			par le biais du compte de résultat	*En capitaux propres*			*Niveau 1 : prix cotés sur le marché et disponibilités*	*Niveau 2 : valorisation basée sur des données de marché observables*	*Niveau 3 : valorisation basée sur des données de marché observables*
Assets									
Immobilisations financières	11								
Titres des filiales non-consolidées				65	65	65			
Autres immobilisations financières		10	160		170	10	160		
Actifs financiers courants	11								
Dépôts à terme			236		236		236		
Autres immobilisations financières									
Clients et autres créances	14	668			668	668			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15		1 322		1 322		1 322		
Liabilities									
OSRANE	16	(4 379)			(4 379)	(4 379)			
Emprunts et dettes financières (courants et non-courants)	16	(34 429)			(34 429)	(34 429)			
Location-financement (courants et non-courants)	16	(1 665)			(1 665)	(1 665)			
Dettes locatives	16	(19 251)			(19 251)	(19 251)			
Autres dettes financières	16	(6 175)			(6 175)	(6 175)			
Fournisseurs et autres créditeurs courants	19	(16 720)			(16 720)	(16 720)			

Classification des actifs et passifs financiers par catégorie et juste valeur au 31 décembre 2017

(en milliers d'euros)	Note	Comptabilisés au coût amorti	Comptabilisés à la juste valeur		Valeur comptable totale au 31 décembre 2017	Valorisés à prix d'acquisition	Niveau de hiérarchie des justes valeurs de l'instrument financier selon IFRS 7		
			par le biais du compte de résultat	*En capitaux propres*			*Niveau 1 : Prix cotés sur le marché et disponibilités*	*Niveau 2 : Valorisation basée sur des données de marché observables*	*Niveau 3 : Valorisation basée sur des données de marché observables*
Actifs									
Immobilisation financières	11								
Titres des filiales non-consolidées				60	60	60			
Autres immobilisations financières		10	160		170	10	160		
Actifs financiers courants	11								
Dépôts à terme					-				
Autres immobilisations financières									
Clients et autres créances	14	1535			1 535	1 535			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15		1 768		1 768		1 768		
Passifs									
OSRANE	16	(6 293)			(6 293)	(6 293)			
Emprunts et dettes financières (courants et non-courants)	16	(34 422)			(34 422)	(34 422)			
Location-financement (courants et non-courants)									
Dettes locatives	16	(2 074)			(2 074)	(2 074)			
Autres dettes financières	16	(4 415)			(4 415)	(4 415)			
Fournisseurs et autres créditeurs courants	19	(11 341)			(11 341)	(11 341)			

21. Produits provenant des activités d'exploitation ordinaires

(en milliers d'euros)	Premier semestre 2018	Premier semestre 2017
Produits agricoles (1)	16 976	11 146
Services et autres (2)	452	283
Total chiffre d'affaires des activités poursuivies	**17 428**	**11 429**

(1) Au cours du premier semestre 2018, AgroGeneration a vendu 95 270 tonnes de céréales et de plantes oléagineuses.

(2) Les services consistent principalement en des activités de séchage, d'entreposage et de chargement de céréales pour des tiers.

Décomposition du chiffre d'affaires par région géographique :

(en milliers d'euros)	Premier semestre 2018	Premier semestre 2017
Ukraine	8 082	3 401
France	9 346	8 028
Total revenue	**17 428**	**11 429**

22. Coûts fonctionnels / coûts par nature

(en milliers d'euros)	30 juin 2018	30 juin 2017
Coûts des ventes	(16 613)	(10 920)
Frais généraux & administratifs	(4 652)	(5 595)
Charges par fonction	**(21 265)**	**(16 515)**
Achats matières premières, services et locations	(12 916)	(8 236)
Charges de personnel	(2 677)	(2 549)
Amortissements	(2 575)	(1 798)
Ajustement de juste valeur des produits finis récoltés	(2 765)	(3 314)
Autres charges	(332)	(618)
Charges par nature	**(21 265)**	**(16 515)**

En moyenne, au premier semestre 2018, le Groupe comptait 1 478 salariés.

23. Autres produits et charges

(en milliers d'euros)	30 juin 2018	30 juin 2017
Produits de cession des immobilisations	83	31
Reprise de la provision pour risques et charges	-	40
Subventions d'investissement	-	193
Autres produits	49	56
Autres produits	**132**	**320**
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	(248)	(93)
Dépréciation des actifs immobilisés réévalués	-	-
Dotation aux provisions pour risques et charges	(58)	-
Valeur nette comptable des titres cédés	-	(741)
Autres charges	(7)	(945)
Autres charges	**(313)**	**(1 779)**
Autres produits et charges opérationnels	**(181)**	**(1 459)**

(1) Renvoie à la cession des sociétés ZACH et VYB (cf. Note 2.1 des États consolidés au 31 décembre 2017).

24. Résultat financier net

(en milliers d'euros)		30 juin 2018	30 juin 2017
Coût d'emprunt	(1)	(4 257)	(3 422)
Gains et pertes de change		4 993	8
Différences de change réalisées	(2)	*837*	*(440)*
Différences de change latentes	(3)	*4 156*	*448*
Autres		(752)	(155)
Résultat financier net		**(16)**	**(3 569)**

Charges d'intérêts

(1) Les intérêts sont pour l'essentiel composes de :

€ 432 k d'intérêts sur OSRANE

€ 1 810 k sur les prêts bancaires

€ 1 521 k sur les dettes locatives pour les droits d'utilisation des actifs.

Gains et pertes de change

Les actifs et passifs monétaires du Groupe libellés en devises étrangères au 30 juin 2018 sont constitués d'emprunts et autres dettes libellés en dollars américains et en euros. Les autres actifs et passifs monétaires ne sont pas significatifs.

En raison de l'impact de la situation politique actuelle sur la volatilité de la hryvnia ukrainienne (cf. Note 3.3), le taux de change hryvnia ukrainienne/USD a fluctué pendant l'exercice annuel, passant de 28.07 UAH/USD au 31 décembre 2017 à 26,19 UAH/USD au 30 juin 2018.

(2) Gains et pertes de change réalisés (montant net : perte de 132 k€) enregistrés par le Groupe au premier semestre 2018 sous l'effet de la variation du taux de change entre la date à laquelle le passif/l'actif a été constaté et celle à laquelle le passif a été réglé ou l'actif réalisé.

(3) Gains et pertes de change latents enregistrés par le Groupe au premier semestre 2018 en raison de la conversion de l'ensemble des postes monétaires des entités ukrainiennes et des sociétés de portefeuille (pour l'essentiel des prêts bancaires et des prêts intra-groupe) de la monnaie fonctionnelle (en général l'USD) en monnaie fonctionnelle (UAH et EUR, respectivement). La perte de change latente se décomposait comme suit :

- **1 212** k€ de perte de change latente liée aux prêts bancaires et aux autres dettes ;
- **2 944** k€ de perte de change latente liée aux prêts intra-groupe, charges d'intérêts sur prêts et autres dettes ICO entre entités ukrainiennes, chypriotes et françaises ;

On notera que certains prêts intra-groupes sont classés en investissement net (cf. Note 6.4 (b)) pour lesquels la perte de change latente (**5 472** k€) est comptabilisée directement en capitaux propres.

25. Résultat par action

Le bénéfice d'exploitation par action de base est calculé en divisant :

- le bénéfice d'exploitation net, part du Groupe,
- par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice financier.

Le bénéfice d'exploitation dilué par action est calculé en divisant :

- le résultat net part du Groupe, en tenant compte des instruments dilutifs,
- par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, majoré du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui auraient été émises suite à la conversion de tous les instruments potentiellement dilutifs en actions ordinaires.

(en milliers d'euros)	30 juin 2018	30 juin 2017
Résultat net consolidé - part du Groupe	**1 833**	**(305)**
Effet lié à la dilution	-	-
Résultat net consolidé après effet de la dilution	**1 833**	**(305)**
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	216 805 502	221 189 667
Effet dilutif potentiel	-	-
Nombre moyen d'actions après dilution	216 805 502	221 189 667
Résultat net - part du Groupe par actions (euros)	**0,01**	**(0,00)**
Résultat net - part du Groupe - dilué par actions (euros)	**0,01**	**(0,00)**

Au cours du premier semestre 2018, les actions ordinaires issues de la conversion potentielle des stock-options, des bons de souscription d'actions ou des BSPCE ne sont pas incluses dans le calcul dans la mesure où elles sont anti-dilutives.

26. Transactions avec des parties liées

Les opérations importantes entreprises au cours de la période et les soldes restants au 30 juin 2018 avec des parties ayant une influence importante sur le Groupe sont les suivants :

		30 juin 2018		30 juin 2018		31 décembre 2017		30 juin 2017	
kEURO		ACTIF	PASSIF	PRODUITS	CHARGES	ACTIF	PASSIF	PRODUITS	CHARGES
***Groupe SigmaBleyzer** : diverses entités sous contrôle commun*									
	Frais de gestion	-	(62)	-	(199)	-	(63)	-	(143)
	Services stratégiques	135	(132)	-	(1)	-	-	-	(41)
	Location de locaux	-	-	-	-	-	-	-	(1)
	Paiement des frais de justice et charges fiscales	-	-	-	-	-	-	-	-
	Prépaiements	-	-	-	-	-	-	-	-
	Emprunts	-	(3 620)	-	-	-	(2 186)	-	-
	Intérêts sur emprunts	-	(273)	-	(172)	-	(101)	-	(60)
	Autres	-	-	-	(5)	-	-	-	-
***Safari Arms** : contrôlée par un membre du Conseil d'administration*									
	Services de sécurité	-	(126)	-	(467)	-	(220)	-	(524)
John Shmorhun	*membre de direction*								
	Services stratégiques	-	-	-	(162)	-	-	-	(433)
Cordial Consulting : contrôlée par un membre du Conseil d'administration									
	Services stratégiques	-	-	-	(61)	-	(31)	-	(58)
TOTAL		135	(4 213)	-	(1 067)	-	(2 601)	-	(1260)

27. Liste des sociétés consolidées

Toutes les sociétés sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

#	Nom	Nom pour consolidation	Siège social	Activité	30 juin 2018	31 décembre 2016
					% d'intérêt	% d'intérêt
1	AgroGeneration	AgroGeneration	Paris - France	Siège social	Consolidating entity	Consolidating entity
2	Marrimore Holdings Ltd	Marrimore	Nicosia - Chypre	Société holding	100%	100%
3	Harmelia Investments Limited	Harmelia	Nicosia - Chypre	Société holding	100%	100%
4	Zeanovi Limited	Zeanovi	Nicosia - Chypre	Société holding	100%	100%
5	Wellaxo Investments Limited	Wellaxo	Nicosia - Chypre	Société holding	100%	100%
6	Azent Limited Company	Azent	Nicosia - Chypre	Société holding	100%	100%
7	UCD Ukraine	UCD UA	Kiev - Ukraine	Entreprise de services	100%	100%
8	AgroGeneration Ukraine LLC	AGG UA	Kiev - Ukraine	Entreprise de services	100%	100%
9	Agrofuel Ukraine	Agrofuel	Kiev - Ukraine	Société commerciale	100%	100%
10	AFT-Agro	AFT	Kiev - Ukraine	Entreprise de services	100%	100%
11	Agroziom	AGZ	Sumy - Ukraine	Société agricole	100%	100%
12	APK Agroziom LLC	AGZ	Sumy - Ukraine	Entreprise de services	100%	100%
13	Vinal Agro	VKD	Lviv - Ukraine	Société agricole	100%	100%
14	Knyazhi Lany (VKL)	VZL	Lviv - Ukraine	Société agricole	100%	100%
15	Zborivski Lany (VZB)	VZL	Ternopol - Ukraine	Société agricole	100%	100%
16	Agrodruzstvo Jevisovice Ukraine	AJU	Ternopol - Ukraine	Société agricole	100%	100%
17	Lishchynske	VLY	Zhitomir - Ukraine	Société agricole	100%	100%
18	Agro Fund Terestchenko	AFT	Zhitomir - Ukraine	Société agricole	100%	100%
19	APK Novy Stil LLC	NST	Kharkiv - Ukraine	Entreprise de services	100%	100%
20	APK Donets LLC	DON	Kharkiv - Ukraine	Société agricole	100%	100%
21	Burlukskoje PC	BUR	Kharkiv - Ukraine	Société agricole	100%	100%
22	AF Barvenkovskaya LLC	BAR	Kharkiv - Ukraine	Société agricole	100%	100%
23	APK Ukraina Nova LLC	APK	Kharkiv - Ukraine	Entreprise de services	100%	100%
24	AF Podoljevskaja LLC	POD	Kharkiv - Ukraine	Société agricole	100%	100%
25	FG Podoljevskaja	POD	Kharkiv - Ukraine	Entreprise de services	100%	100%
26	AF Ukraina Nova LLC	UNA	Kharkiv - Ukraine	Société agricole	100%	100%
27	Lan LLC	LAN	Kharkiv - Ukraine	Société agricole	100%	100%
28	Harmelia Trading LLC	HAR	Kharkiv - Ukraine	Société commerciale	100%	100%
29	Agro Dom Plus	AgroDom	Kharkiv - Ukraine	Entreprise de services	100%	100%
30	Register LLC	Registr	Kharkiv - Ukraine	Entreprise de services	100%	100%
31	Tornado Agro-holding PC	Tornado	Kharkiv - Ukraine	Entreprise de services	100%	100%